

La Mauritanie

Acteur-clé de la régionalisation euro-méditerranéenne

Rapport rédigé par
Maxime Weigert,
sous la direction de
Guillaume Mortelier
et **Sidi Mohamed**
Cheiguier

EN FAISANT SON ENTRÉE dans l'Union pour la Méditerranée, la Mauritanie a réitéré son engagement dans un processus économique et social qui devrait la conduire à sortir définitivement du sous-développement. Le chemin de l'intégration régionale est long. Il faudra encore bien des efforts au pays pour émerger : des réformes structurelles devront être mises en œuvre, des mesures de stabilisation macro-économique devront être prises, la sécurité devra être renforcée à tous les niveaux, les investissements devront s'accroître, les échanges commerciaux intérieurs et extérieurs feront alors de même... jusqu'à ce que le pays soit en mesure de tirer pleinement parti des ressources naturelles et humaines qui font son immense richesse.

LA MAURITANIE NE SERA pas la seule à bénéficier de son entrée dans le processus euro-méditerranéen. Elle aura, en effet, un rôle éminemment stratégique à jouer dans la construction de la région. Ce rôle est double, car il est déterminé par

la position médiane de la Mauritanie, qui présente la particularité d'être aussi bien maghrébine, sur son versant nord, que noire-africaine, sur son versant sud. Côté nord, elle devra s'impliquer, autant qu'elle le pourra, dans l'intégration du bloc maghrébin, tout en veillant à consolider et à sécuriser les frontières sahariennes de l'espace méditerranéen. Côté sud, elle devra assurer l'interface entre le monde méditerranéen et le monde noir de l'Afrique de l'Ouest. Tenant lieu à la fois de frontière et d'ouverture, la Mauritanie formera un lien précieux entre le présent et l'avenir de l'Euro-Méditerranée. Pour cette raison, elle ne doit en aucun cas être traitée en parent pauvre de l'intégration régionale, mais bien comme un acteur-clé de la régionalisation.

BIEN SÛR, LE PAYS ne s'acquittera de cette mission qu'au prix d'un effort permanent et d'une volonté sans faille de ses dirigeants. Mais depuis plusieurs années, les gouvernements successifs →



IPAMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

→ ont tous fait montre de leur attachement à privilégier l'option euro-méditerranéenne, faisant progressivement adhérer le pays à la plupart des instances régionales. Il est donc temps, à présent, que les acteurs privés et institutionnels de la région relayent l'action publique et politique. Il est temps que les entreprises et les investisseurs méditerranéens prennent part à la structuration de cet espace stratégique, en y apportant emploi, savoir-faire et confiance. Cet appel n'est pas à prendre à la légère : les opportunités sont nombreuses et les chantiers sont de grande envergure.

CE RAPPORT DRESSE UN panorama de ces opportunités, qui sont classées parmi les quatre secteurs les plus porteurs de la nouvelle économie mauritanienne : la pêche, l'agriculture, l'élevage et

l'industrie minière. Il présente également, classées au sein des trois grands secteurs d'infrastructure et d'équipement (énergie, transports, eau), les évolutions que doit connaître l'environnement économique pour que ce potentiel puisse être développé. Ce travail est le fruit d'une mission d'étude, menée par Ipemed au mois de septembre 2010. L'objectif était de recenser et de définir les potentialités économiques susceptibles d'éveiller l'intérêt des entrepreneurs euro-méditerranéens. Cette présentation ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle entend simplement détromper ceux qui associent la Mauritanie aux vastes étendues sahariennes, vides et sans intérêt, en leur faisant découvrir l'étonnante fertilité d'un territoire riche de ressources et de promesses.

Jean-Louis Guigou Délégué général d'Ipemed

SOMMAIRE

La nouvelle Mauritanie.	
Présentation générale	3
La pêche	8
L'agriculture	11
L'élevage	13
L'industrie minière	17
L'énergie	20
Les transports	22
L'eau	25
Synthèse conclusive	27

LES AUTEURS



Guillaume Mortelier est chargé d'investissements senior

chez Proparco, filiale de l'Agence française de développement, chargée du développement du secteur privé. Il bénéficie de plus de sept ans d'expérience en conseil en stratégie pour les entreprises et en capital-investissement en Europe, aux États-Unis et dans les pays émergents. Guillaume Mortelier est administrateur d'Ipemed et siège au conseil d'administration ou au comité de supervision de plusieurs fonds de capital-investissement en Méditerranée et en Asie. Il est ingénieur, diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des Ponts et Chaussées.



Chargé de recherche à Ipemed, **Maxime Weigert** est

doctorant en géographie économique à l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme de Paris I (Irest). Dans le cadre de sa thèse, intitulée «Tourisme et intégration euro-méditerranéenne : quel rôle pour la firme touristique dans l'évolution du tourisme au Grand Maghreb ?», il analyse les logiques d'implantation des firmes touristiques dans les pays de la rive sud de la Méditerranée, et étudie les effets de l'investissement touristique sur le développement territorial au Maghreb. Ce projet doctoral fait l'objet d'une convention entre Ipemed, l'Irest et l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT).



Sidi Mohamed Cheiguer est consultant

senior en stratégie, organisation et gestion des ressources humaines. Il dirige un cabinet mauritanien pluri-disciplinaire et multiculturel spécialisé dans les problématiques de développement en milieu chaotique. Ce cabinet intervient auprès des institutions publiques et privées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies. À ce titre, il a participé à l'étude de la vision stratégique de développement de la Baie de Nouadhibou et à la mise en place d'une démarche BSC dans plusieurs grandes entreprises dont la Snim.

La nouvelle Mauritanie

Présentation générale

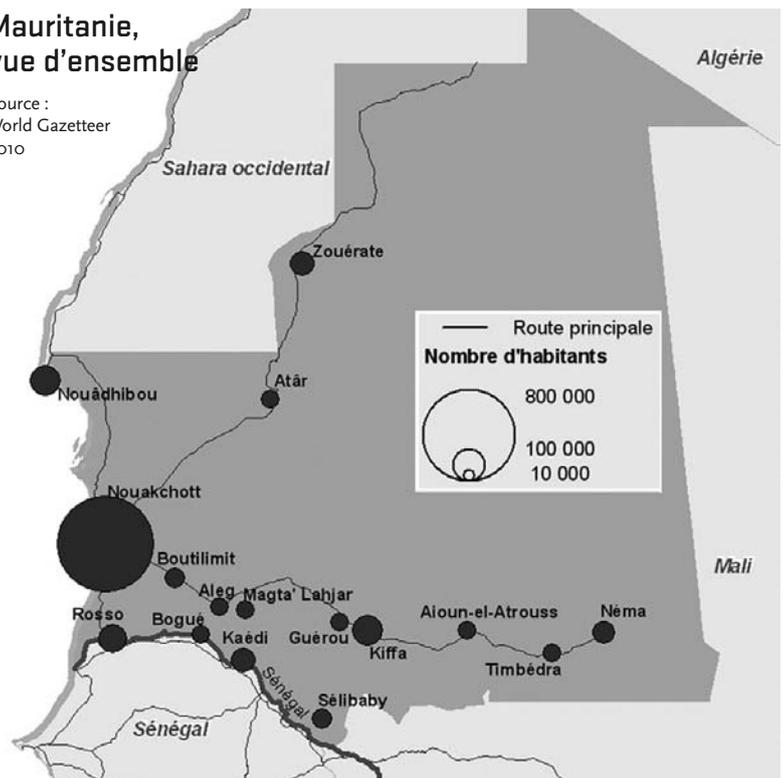
LE 13 JUILLET 2008, quelques mois après avoir rejoint le Partenariat Euromed⁽¹⁾, la République islamique de Mauritanie est devenue l'un des quarante-trois membres fondateurs de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Longtemps exclue des accords d'association entre l'Union européenne (UE) et les pays sud-méditerranéens, au motif qu'elle ne faisait pas partie du voisinage immédiat de l'Europe, elle a finalement fait son entrée, douze ans après les accords de Barcelone, dans le vaste espace de coopération régionale de l'Euro-Méditerranée. L'intégration de la Mauritanie dans l'ensemble euro-méditerranéen ne repose pas sur des critères proprement géographiques, puisque plus de mille kilomètres séparent l'extrême nord de ce pays atlantique des rivages méditerranéens.

Les enjeux géopolitiques régionaux, en revanche, se sont avérés déterminants. Ainsi, outre la volonté de l'UE de renforcer la coopération avec les pays sahariens face à la montée du terrorisme et des migrations clandestines au Sahara, c'est surtout l'appartenance de la Mauritanie au Maghreb qui a justifié son entrée dans l'Union pour la Méditerranée. En effet, l'échec partiel du processus de Barcelone a incité les tenants de sa rénovation à mieux prendre en compte la variété des situations sur la rive sud et à consentir aux partenariats privilégiés entre les sous-ensembles régionaux les mieux intégrés⁽²⁾. Moins exposé au conflit israélo-palestinien, fortement lié aux pays de l'arc latin avec lesquels il est engagé depuis vingt ans dans le dialogue 5 + 5 de la Méditerranée occidentale, le Maghreb, en tant qu'unité géographique et politique, est apparu *de facto* comme la cible prioritaire d'un processus euro-méditerranéen se voulant plus pragmatique.

Car la Mauritanie est indéniablement un État maghrébin. Peuplé à l'origine de tribus berbères, arabisées et islamisées voilà plus de mille ans, le pays des Maures⁽³⁾, ou plutôt le territoire qu'il recouvre, fait depuis longtemps partie du Grand Maghreb, cette presqu'île⁽⁴⁾ allongée,

Mauritanie, vue d'ensemble

Source :
World Gazetteer
2010



(1) Pays observateur du Partenariat Euromed depuis 1995, la Mauritanie en est membre de plein droit depuis la neuvième conférence Euromed, qui s'est tenue à Lisbonne le 5 et le 6 novembre 2007.

(2) Frédéric Allemand (dir.), *L'Union pour la Méditerranée : Pourquoi? Comment?*, Paris, Fondapol, 2008, p. 74.

(3) Les Maures qui, depuis plusieurs siècles, exercent un contrôle politique sur le territoire mauritanien, sont issus d'un métissage à dominante arabo-berbère.

(4) En arabe, *Al-Djazirat Al-Maghrib* signifie la presqu'île du Couchant.

entre la Méditerranée et le Sahel, qui s'ouvre dans le désert libyen et qui s'achève face à l'océan Atlantique, sur la frange côtière du Sahara occidental. Les liens culturels, religieux et commerciaux qui unissent la Mauritanie au reste du Maghreb sont anciens et nombreux : ils se sont établis à mesure que se traçaient, au Moyen-Âge, les routes du sel et de l'or transsahariennes qui ont relié l'Afrique noire au monde méditerranéen. Réactualisés par la colonisation européenne, ces liens ont pris un tour politique après la décolonisation. La Mauritanie indépendante, gouvernée par les élites arabo-berbères, impliquée dans le conflit du Sahara espagnol et développant d'importantes activités minières dans le Nord du pays, a d'emblée orienté sa diplomatie vers les voisins marocain et algérien. En 1989, elle a fondé avec eux, ainsi qu'avec la Tunisie et la Libye, l'organisation régionale de l'Union du Maghreb arabe (UMA), consacrant, de cette

façon, son appartenance à l'ensemble géopolitique maghrébin⁽⁵⁾ et, par télescopage, son intégration dans l'espace euro-méditerranéen. Après l'inscription de la Mauritanie au dialogue méditerranéen de l'Otan en 1995, puis avec son entrée officielle dans le dialogue 5 + 5 en 2004, l'adhésion au Partenariat Euromed en 2007 a pour ainsi dire donné un tour de vis définitif à l'ancrage méditerranéen du pays.

Mais en dépit de cette inclination maghrébine affichée, la configuration géopolitique de la Mauritanie est en fait beaucoup plus ambiguë. Sahélien pour un tiers de son territoire, ce pays appartient également au monde noir africain, avec lequel il entre en contact dans le Sahara malien et le long du fleuve Sénégal, qui lui sert de frontière avec l'État du même nom.

Bien plus, les évolutions socio-économiques de la Mauritanie donnent chaque jour davantage de poids à son versant subsaharien. Cette influence grandissante des régions sud est due à la volonté du pouvoir central, dans les années 1980, de développer cette partie du pays à travers un vaste projet d'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal. La mise en œuvre de ce projet a permis d'y développer le secteur de l'élevage sédentaire et d'importantes zones de production rizicole, en fonction de quoi la vallée est devenue aujourd'hui le principal pôle agricole de la Mauritanie. Ce glissement du centre de gravité démographique et économique vers le Sud⁽⁶⁾ contribue à renforcer le clivage géopolitique du pays, entre le Nord maghrébin, caractérisé par l'économie minière, et le Sud noir-africain, caractérisé par l'économie agricole. Connecté à la fois au monde méditerranéen et au monde subsaharien, le pays paraît plus que jamais à la charnière de l'Afrique noire et du Maghreb.

Le défi de l'intégration régionale

DU POINT DE VUE DES AUTORITÉS mauritaniennes, la dualité géopolitique et la diversité ethnique ne signifie aucunement scission. Depuis l'indépendance, c'est officiellement en cultivant la double identité des Mauritaniens et en garantissant l'équilibre entre les différentes communautés qu'elles entendent renforcer l'intégration nationale. Nonobstant les tensions socioculturelles qui pèsent, en différents endroits du pays, sur ce projet d'unité nationale, cette approche semble d'autant plus

CONNECTÉ À LA FOIS AU MONDE MÉDITERRANÉEN ET AU MONDE SUBSAHARIEN, LE PAYS PARAÎT PLUS QUE JAMAIS À LA CHARNIÈRE DE L'AFRIQUE NOIRE ET DU MAGHREB.

nécessaire que le pôle africain et le pôle maghrébin ont tous deux un rôle majeur à jouer dans l'avenir du pays. En effet, la situation d'État-charnière de la Mauritanie lui procure son principal atout stratégique, puisque c'est bien dans les perspectives d'intégration régionale avec l'Afrique et le Maghreb que réside aujourd'hui tout le potentiel de développement économique du pays.

Si le faible niveau de développement et l'insignifiance démographique, que redouble la faible densité de population et l'éclatement des zones habitées, laissent deviner l'étroitesse du marché national mauritanien, en revanche, les deux marchés sous-régionaux que constituent les pays d'Afrique de l'Ouest, zone CEDEAO⁽⁷⁾ d'une part, et les pays du Maghreb d'autre part, sont directement accessibles depuis la Mauritanie. Pour cette dernière, le défi de l'intégration régionale est extrêmement porteur, car ces deux grands marchés voisins, de 244 millions de personnes pour la zone CEDEAO et de 60 millions de personnes pour le Maghreb, se trouvent en situation de déficit pour certaines ressources dont elle dispose parfois en abondance (viande, poisson, produits agricoles, minerais, etc).

Dans les faits, l'intégration économique avec l'Afrique occidentale est déjà effective, quoique difficilement quantifiable, puisqu'elle se manifeste par des échanges commerciaux certes importants, mais informels (la viande mauritaniennne, par exemple, inonde les marchés sénégalais, guinéen et gambien). Renforcée par le développement d'infrastructures routières régionales comme la *route de l'Espoir*⁽⁸⁾, cette intégration, qui repose sur des circuits sociaux transfrontaliers établis de longue date, peut servir de base à des projets économiques formels visant à structurer les relations commerciales entre la Mauritanie et l'Afrique de l'Ouest.

Côté nord, l'intégration avec les pays maghrébins semble surtout avoir été contrariée par le conflit sahraoui et les difficultés à aménager l'espace saharien. Mais l'achèvement, en 2008, du tronçon mauritanien de la route eurafricaine reliant Tanger à Dakar, via Nouadhibou et Nouakchott, rend possible le développement de nouveaux échanges avec le Maghreb et l'Europe. Le renforcement de l'axe routier Nord-Sud, qui fait partie des priorités en matière d'intégration régionale, permettra également une meilleure articulation de l'économie mauritaniennne, et donc, une meilleure valorisation des ressources nationales. L'insertion de l'écono-

(5) Le préambule de la Constitution mauritaniennne déclare que le «peuple mauritanien œuvrera à la réalisation de l'unité du Grand Maghreb». Camille et Yves Lacoste (dir.), *Maghreb, Peuples et civilisations*, Paris, La Découverte, 2004, p. 48.

(6) Jean-François Troin (dir.), *Le Grand Maghreb*, Paris, Armand Colin, Coll. U Géographie, 2006, p. 264.

(7) La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est une organisation économique créée par le traité de Lagos du 28 mai 1975. La CEDEAO regroupe quinze États de l'Ouest africain : Bénin, Burkina, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

(8) La *route de l'Espoir*, construite à la fin des années 1970, relie Nouakchott aux régions du Centre et de l'Est, jusqu'à Néma, à la frontière malienne.

mie mauritanienne dans l'environnement régional est aujourd'hui d'autant mieux envisageable que le pays traverse une phase de transition politique et économique.

La poursuite de la transition démocratique

APRÈS LA CHUTE, EN 1978, de Mokhtar Ould Daddah, premier président de la République mauritanienne (1960-1978), la Mauritanie a connu vingt-sept années de régime militaire autoritaire, dont le principal représentant a été le colonel Ould Sid'Ahmed Taya, qui a dirigé le pays de 1984 à 2005. Bien que ce dernier ait enclenché un processus de démocratisation dès 1991, par l'instauration du multipartisme et l'organisation d'élections présidentielles, c'est paradoxalement le putsch de 2005 qui a laissé entrevoir l'avènement d'une transition démocratique dans le pays. En effet, ce coup d'État non-violent, qui visait à déposer le colonel Taya, a abouti à l'installation d'un gouvernement intérimaire dirigé par le colonel Ely Ould Mohamed Vall, qui s'est engagé à conduire le pays sur la voie de la démocratisation dans un délai de deux années. Cette phase transitoire, durant laquelle des progrès démocratiques significatifs ont été accomplis (libération de prisonniers politiques, limitation des mandats présidentiels, renforcement des partis d'opposition), s'est achevée en mars 2007 par l'organisation d'élections présidentielles libres, auxquelles aucun représentant de la junte en place ne s'est porté candidat.

L'élection transparente, en mars 2007, de Sidi Ould Cheikh Abdallahi, premier président démocratiquement élu depuis l'indépendance et premier président civil depuis 1978, a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par la communauté internationale, qui y a vu le signe d'une transition démocratique réussie. Apportant leur soutien à cette évolution, la plupart des investisseurs institutionnels et des pays pourvoyeurs d'aides publiques au développement ont alors renforcé les actions de coopération avec la Mauritanie. Mais quinze mois à peine après sa prise de fonction, en août 2008, le président Abdallahi a, à son tour, été écarté du pouvoir par un coup d'État militaire. L'homme fort du putsch, le général Mohamed Ould Abdel Aziz, qui reprochait à Sidi Abdallahi d'entretenir d'étroites relations avec des personnalités politiques corrompues de l'ère



La Mauritanie dans les organisations régionales

L'INSERTION DE L'ÉCONOMIE MAURITANIE DANS L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL EST D'AUTANT MIEUX ENVISAGEABLE QUE LE PAYS TRAVERSE UNE PHASE DE TRANSITION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE.

Taya et de faire preuve de laxisme à l'égard des islamistes, s'est emparé du pouvoir avec le projet de réorganiser à court terme les élections présidentielles.

Essuyant les remontrances des principaux partenaires de la Mauritanie (France, États-Unis, Union africaine, mais aussi FMI et Banque mondiale), le nouveau régime a rapidement préparé le retour à l'ordre constitutionnel, en organisant une nouvelle élection présidentielle en juillet 2009 avec l'appui de la communauté internationale et la participation de toutes les forces politiques du pays. Remportée dès le premier tour, sans fraude apparente et sous contrôle, par le général Abdel Aziz, cette élection a permis à l'État mauritanien de régulariser ses relations avec la com-

TABLEAU 1 Les indicateurs macroéconomiques

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Population (millions)	2,6	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3	3,1	3,2
PIB (milliards de \$ courants)	1,08	1,12	1,15	1,29	1,55	1,84	2,66	2,64	3,54
PIB par habitant (dollars courants)	415	419	418	454	532	615	869	842	1101
Dettes extérieures (milliards de \$ courants)	2,38	2,28	2,26	2,34	2,32	2,31	1,62	1,70	1,96
Aides publiques au développement reçues (millions de \$ courants)	221	272	357	249	188	182	203	341	310
Croissance annuelle du PIB	2 %	3 %	1 %	6 %	5 %	5 %	12 %	2 %	4 %
Part de l'agriculture dans le PIB	28 %	27 %	26 %	28 %	26 %	24 %	13 %	13 %	...
Part de l'industrie dans le PIB	30 %	28 %	27 %	24 %	28 %	29 %	48 %	47 %	...
Part des services dans le PIB	43 %	47 %	47 %	49 %	46 %	47 %	39 %	41 %	...
IDE (millions de \$ courants)	40	77	67	102	392	814	105	138	338
Taux d'inflation	3,3	4,7	3,9	5,2	10,4	12,1	6,2	7,3	7,3
Indice de développement humain	...	0,45	0,465	0,48	0,486	0,55

munauté internationale. Ainsi, en dépit des turbulences qu'a connues le pays depuis la chute du Colonel Taya en 2005, il semble bien que le modèle autoritaire traditionnel du pays réussisse à se muer progressivement en un modèle démocratique.

Les enjeux de sécurité

ON A BEAUCOUP PARLÉ ces derniers mois de la menace islamiste en Mauritanie, qui se manifeste par des actions d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Ce point mérite d'être précisé, car la situation, pour préoccupante qu'elle soit, est en réalité beaucoup moins critique qu'il n'y paraît. Certes, les enlèvements et les assassinats de touristes et de travailleurs humanitaires, qui ont été, à juste titre, placés sous les projecteurs de l'actualité, ont de quoi rebuter les personnes souhaitant s'impliquer en Mauritanie. Mais il convient également de préciser en quoi ce pays, outre le fait qu'il prend pleinement part à la guerre contre le terrorisme, paraît relativement protégé d'une explosion de la violence islamiste.

Tout d'abord, les groupes terroristes semblent surtout confinés dans les espaces désertiques de la frontière avec le Mali et l'Algérie, ce qui limite leur influence dans les zones d'activité de la Mauritanie (grandes villes et région sud). Cette localisation géographique incite également à relativiser les motivations idéologiques de ces groupes, dans la mesure où elles sont généralement assorties de motivations économiques qui prévalaient bien avant la montée de l'islamisme radical dans la zone (contrebande,

migrations clandestines)⁽⁹⁾. Deuxièmement, l'État mauritanien est protégé par le fait qu'il peut difficilement faire figure d'ennemi de l'islam. La Mauritanie est une République islamique dans laquelle l'islam est religion d'État, et les dirigeants ont toujours entretenu des relations étroites avec les chefs religieux traditionnels qui font autorité partout dans le pays et qui rejettent le terrorisme islamiste⁽¹⁰⁾. Troisièmement, enfin, la transition démocratique de la Mauritanie, en favorisant la liberté d'expression et la constitution de partis islamistes réguliers, réduit progressivement l'influence des groupes clandestins. Ainsi, même si le risque d'attentat isolé pèse bien évidemment sur la Mauritanie, comme sur tous les pays du monde, les zones contrôlées du pays ne semblent pas offrir un terrain fertile aux fondamentalismes islamistes, dont les actions restent pour l'instant circonscrites à l'arrière-pays désertique et espacées dans le temps.

La modernisation de l'économie

PARALLÈLEMENT À CES ÉVOLUTIONS politiques, le processus de modernisation de l'économie, qui s'était enclenché dans les années 1990, s'est nettement accéléré à partir des années 2000, indépendamment des soubresauts qui ont rythmé la vie politique mauritanienne depuis lors. La mise en œuvre de réformes libérales a largement contribué à stimuler l'économie nationale : tandis que l'établissement, en 2002, d'un nouveau code minier, plus favorable au secteur privé, a accompagné le regain de l'activité minière, la privati-

(9) Cédric Jourde, « Au Sahel, la "guerre au terrorisme" entre réalité et fictions », in Bertrand Badie et Sandrine Tolotti (dir.), *L'État du monde 2009*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 276-282.

(10) Zekeriah Ould Ahmed Salem, « Islam in Mauritania between political expansion and globalization: elites, institutions and knowledge », in Benjamin Soares, et René Otayek (dir.), *Islam and Muslim Politics in Africa*, Palgrave Macmillan, New York, 2007, p. 29.

sation des différents secteurs économiques (transport aérien en 1999, télécommunications en 2001) a donné lieu à l'accroissement et à la diversification des investissements domestiques et étrangers dans le pays. En outre, la découverte, à partir de 2001, de plusieurs gisements pétroliers près des côtes mauritaniennes a ouvert de vastes perspectives de développement⁽¹¹⁾ (TABLEAU 1), encourageant les autorités à renforcer la stratégie nationale de promotion de l'investissement privé. L'État a, par exemple, adopté, en 2002, une législation permettant la création de points francs.

Soucieux de consolider cette dynamique, le gouvernement transitoire de 2005-2007 s'est attelé, dès sa prise de pouvoir, à la modernisation des structures étatiques consacrées à la gestion de l'économie. Après des années de mauvaise gouvernance budgétaire, le besoin impérieux de rationaliser le management des finances publiques a conduit les nouvelles autorités à renforcer leur collaboration sur ce point avec la Banque mondiale et le FMI, sous l'autorité duquel un programme FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) a été mis en place en 2006. L'évaluation de la mise en œuvre de ce programme a été satisfaisante jusqu'au changement de régime d'août 2008 ; après quoi le FMI a suspendu sa coopération avec la Mauritanie. Mais la poursuite des réformes par le gouvernement du président Abdel Aziz et le retour à l'ordre constitutionnel, après l'élection présidentielle de 2009, ont convaincu le FMI de mettre en place un nouveau programme de trois ans en 2010, dans le cadre cette fois de la FEC (Facilité de crédit élargie).

À PARTIR DE 2003, l'accroissement des investissements directs étrangers (IDE), notamment dans le secteur pétrolier et minier, a marqué un tournant dans l'économie mauritanienne. La croissance, qui s'est élevée à plus de 5% entre 2003 et 2005, a finalement atteint près de 12% en 2006, grâce au lancement de la production pétrolière sur le gisement de Chinguetti (la croissance hors pétrole de 2006 s'étant maintenue à plus de 4%). Cette croissance soutenue, qui a permis de réduire les déséquilibres financiers et le déficit courant du pays, s'est accompagnée d'une autre bonne nouvelle pour l'économie nationale. En effet, en juin 2005, les pays du G8 sont parvenus à un accord sur l'annulation de la dette de dix-huit États, dont la

SEULE UNE PLUS FORTE IMPLICATION DU SECTEUR PRIVÉ PEUT PERMETTRE LE DÉCOLLAGE ÉCONOMIQUE.

(11) La prospection pétrolière, qui a débuté en Mauritanie dans les années 1960, n'a abouti qu'en 2001 à des résultats concluants, avec la découverte du champ *offshore* de Chinguetti, dans le bassin côtier du pays. Malgré la découverte, entre 2003 et 2006, d'autres gîtes *offshore*, le gisement de Chinguetti, dont la production a démarré en 2006, est aujourd'hui l'unique champ pétrolier en activité dans le pays. Mais l'exploitation, initialement censée produire 75 000 barils par jour, fait face à d'importants problèmes techniques qui limitent aujourd'hui son rendement à 18 000 barils par jour. La prospection se poursuit sur la terre ferme : la Sonatrach et le groupe Total explorent le bassin de Taoudenni, dans le Nord-Est du pays, où d'importantes réserves d'hydrocarbures sont susceptibles d'être découvertes.

(12) Source : FMI.

(13) En effet, selon la Banque mondiale, les entraves à l'investissement en Mauritanie sont liées à la fois à l'inadaptation de la législation en vigueur et aux lourdeurs administratives concernant l'investissement.

Mauritanie, auprès du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Cet allègement de la dette mauritaniennne, dont le bénéfice sera consacré à des projets de développement, est survenu au cœur d'une phase de réduction de la pauvreté. Le taux est, en effet, passé de 56,6% en 1990 à 47,6% en 2004, à 42% en 2008⁽¹²⁾. La dynamique positive semble donc se poursuivre, même si la plupart des institutions financières internationales s'accordent à dire que seule une plus forte implication du secteur privé peut à présent permettre le décollage économique, aussi modeste soit-il dans un premier temps, de la Mauritanie.

Les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui pour le secteur privé sont d'autant plus grandes qu'elles s'inscrivent dans l'effort soutenu de l'État mauritanien pour moderniser la politique de l'investissement. Depuis 1989, en effet, les régimes successifs ont adopté un certain nombre de mesures visant à stimuler l'investissement privé : privatisation des sociétés nationales, libéralisation du commerce, promotion de l'initiative privée, création d'un département de promotion de l'investissement, etc. Dans ce domaine, l'administration actuelle est dans la lignée des gouvernements précédents. En vue d'améliorer la législation des investissements et de faciliter les procédures d'implantation, elle continue de travailler, avec l'aide de la Banque mondiale, à la réforme du code de l'investissement et à la création d'une autorité de régulation⁽¹³⁾. Cette continuité témoigne de la volonté immuable de l'État mauritanien de se plier aux règles de la mondialisation.

Malgré ces avancées, la forte dépendance de la Mauritanie à l'égard de l'aide publique au développement et ses difficultés à maîtriser l'inflation importée continuent de rendre le pays très vulnérable aux chocs économiques exogènes. De plus, l'instabilité politique des dernières années et la menace terroriste nuisent encore à l'image du pays. Dans ces conditions, l'État mauritanien est tenu de poursuivre les efforts visant à développer et diversifier l'économie nationale, en soutenant l'équipement du pays en infrastructures de base et en modernisant l'administration. Sans quoi le potentiel dont il est question dans ce rapport risque de rester, longtemps encore, sous-exploité. ●

La pêche



LES CÔTES MAURITANIENNES possèdent des ressources halieutiques exceptionnelles, aussi bien en termes de quantité que de diversité. Mais pour l'heure, la majeure partie de ces ressources est captée par des opérateurs étrangers, notamment européens, dont les navires repartent sans avoir touché terre en Mauritanie. À la différence du Sénégal et du Maroc, ce pays est donc le seul de la région à ne pas tirer profit des activités terrestres de la pêche (débarquement, traitement, transformation, etc.). Alors que quelques unités de traitement et de transformation apparaissent dans le pays et que les accords de pêche passés avec l'Union européenne sont en passe d'être renégociés en 2012, l'État entreprend de soutenir l'industrie naissante de la pêche, notamment en réalisant les aménagements portuaires nécessaires.

Les enjeux

LES CÔTES DE LA MAURITANIE, qui s'étendent sur 720 kilomètres, sont parmi les plus riches au monde en ressources halieutiques, notamment en raison du phénomène de remontée d'eau permanent qui se produit dans la partie nord des eaux nationales. La Zone économique exclusive (ZEE) du pays, qui couvre 234 000 kilomètres carrés, présente un potentiel de capture estimé à plus de 1,6 million de tonnes par an, et concerne près de 170 espèces commercialisables, réparties en trois catégories :

- les ressources démersales, caractérisées par une forte valeur commerciale, offrent un potentiel annuel exploitable de 200 000 tonnes dont 100 000 tonnes de poissons à écailles et 50 000 tonnes de céphalopodes ;
- le potentiel d'exploitation des mollusques bivalves (praires) est estimé à plus de 300 000 tonnes ;
- les ressources pélagiques présentent un potentiel de plus d'un million de tonnes pour les sardinelles, les chinchards, les maquereaux et les anchois.

En 2008, la production totale réalisée dans la ZEE mauritanienne s'est élevée à plus de 990 000 tonnes, dont 85 % de petits pélagiques. La part de la pêche artisanale et côtière s'est chiffrée à seulement 80 000 tonnes, dont 15 % ont été destinées au marché local.

Pour l'heure, la majeure partie de la production industrielle (81 % en 2008) est captée par des opérateurs étrangers et principalement par des armements européens, qui réalisent leurs captures dans le cadre de l'accord de pêche renouvelé en 2006, pour une période de six ans, par l'Union européenne et la Mauritanie. Cet accord permet chaque année à un contingent de bateaux européens d'accéder, par l'achat d'une licence et dans un tonnage limité, aux ressources halieutiques mauritaniennes. En contrepartie, l'État mauritanien reçoit des compensations financières, dont une partie est allouée au développement local du secteur de la pêche⁽¹⁴⁾ (conservation des ressources, développement de la pêche artisanale, etc.).

Étant donné que cet accord, à la différence de celui que l'UE a passé avec le Maroc, ne comprend aucune clause obligeant les opérateurs européens à débarquer le poisson dans les ports mauritaniens, la mainmise des étrangers sur la production halieutique n'a pas justifié, jusqu'à présent, la valorisation du secteur de la pêche sur le territoire national. En effet, les 150 navires européens, autorisés chaque année à pêcher dans la ZEE mauritanienne, empruntent des circuits de production strictement européens, que ce soit par le débarquement des prises au port de Las Palmas, qui offre de meilleures conditions de stockage à terre que n'importe quel port mauritanien, ou par le traitement du poisson à bord, sur des bateaux usines. Il résulte de cette organisation que plus de 85 % de la production halieutique, réalisée dans les eaux mauritaniennes, est débarquée, traitée et transformée à l'étranger.

Ces conditions, aggravées par le fait que la flottille mauritanienne se trouve dans un état de vétusté avancé qui fait obstacle au développement d'une pêche industrielle nationale, n'ont pas favorisé l'émergence d'une industrie halieutique compétitive en Mauritanie, comme cela a été le cas au Maroc⁽¹⁵⁾, et dans une moindre mesure au Sénégal. Les infrastructures portuaires consacrées à la pêche sont aujourd'hui limitées à une soixantaine d'usines et de dépôts frigorifiques, situés dans le port autonome de Nouadhibou (PAN), dans l'établissement por-

(14) Depuis 2006, l'UE a versé à la Mauritanie une somme forfaitaire de 86 millions d'euros par an, dont 11 millions étaient consacrés au développement durable du secteur. Après révision de l'accord en 2008, il a été décidé que l'UE verserait 92,5 millions d'euros par an à l'État mauritanien, dont 16,25 millions d'euros pour le développement sectoriel. Les redevances pour les licences, quant à elles, rapportent 15 millions d'euros par an au pays.

(15) En Mauritanie, le secteur de la pêche emploie 30 000 personnes. Comparativement il emploie 250 000 personnes au Maroc, où la production halieutique est équivalente, en tonnage, à celle de la Mauritanie.

ENCADRÉ 1 La Société mauritanienne de commercialisation du poisson (SMCP)

► La Société mauritanienne de commercialisation du poisson a été créée en juin 1984 sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial. Exerçant le monopole de la commercialisation

des produits halieutiques «*soumis à l'obligation de débarquement*», c'est-à-dire les produits congelés (poissons et céphalopodes), la SMCP achetait sous palan la production des navires et revendait le produit à

ses risques et périls. Le système, devenu rapidement incompatible avec les principes de la politique économique libérale, a été transformé en une société d'économie mixte dont l'État détient 35% du capital,

le reste étant détenu par les producteurs privés et certaines banques. Elle conserve ses objectifs initiaux de régulation des prix, et rapatriement des devises et de collecte à la source des impôts et taxes.

ENCADRÉ 2 Rimpesca

► En mars 2010, l'entreprise Rimpesca a ouvert une unité de traitement du poisson dans la zone industrielle de Nouakchott, à quelques kilomètres au Sud de la capitale. Fonctionnant avec trente-cinq employés, l'usine a une capacité de traitement de plus de vingt tonnes par jour. Elle est actuellement spécialisée dans le traitement et l'emballage du poulpe et de la seiche, qu'elle exporte

par conteneur vers le Japon, via le port de Nouakchott. En contrepoint, l'entreprise effectue vers l'Europe des exportations de poisson frais sur commande et ses dirigeants entendent profiter de l'ouverture de la route, reliant la Mauritanie au Maroc, pour développer rapidement une activité d'exportation par camion vers l'Europe. Ils prévoient également d'ouvrir une usine de

farine de poisson à proximité de l'unité actuelle. Les fondateurs de Rimpesca ont élaboré ce projet d'unité industrielle au côté de leur principal client japonais, qui s'était engagé à leur acheter une certaine quantité de produits. Le partenariat est couronné de succès, puisque quelques mois seulement après son ouverture, l'usine fonctionne déjà à plein régime. Pour sa

première année d'activité, l'entreprise prévoit de réaliser environ trois millions d'euros de chiffre d'affaires. Au-delà des quelques difficultés qu'ils ont rencontrées dans le domaine opérationnel, comme la nécessité de prévoir un groupe électrogène de relais pour assurer le fonctionnement des chambres froides et du glacier, les dirigeants de Rimpesca déplorent surtout les

faiblesses liées à l'approvisionnement en poisson. Jusqu'à maintenant, l'étroitesse du port de Nouakchott et la pêche en pirogue ne permettent pas à l'usine d'augmenter sa production, alors même que ses clients en formulent la demande. En l'absence d'infrastructures portuaires adaptées, et malgré ses capacités d'investissement, l'entreprise reste bridée dans ses élans.

tuaire de la baie du Lévrier (EPBR) et dans quelques points de débarquement, au Centre du littoral. Ces installations, orientées principalement vers la pêche artisanale, n'absorbent pas plus de 130 000 tonnes de poissons chaque année. Les quantités débarquées, congelées et réexportées sont commercialisées à travers la Société mauritanienne de commercialisation du poisson. **ENCADRÉ 1**

Si ces lacunes industrielles, qui sont exacerbées par les lacunes structurelles du pays dans le domaine de l'énergie et des infrastructures (débarquement et transport notamment), entravent le développement des activités terrestres de la pêche, plusieurs entrepreneurs ont néanmoins réussi à développer, avec succès, une activité locale dans l'industrie halieutique (**ENCADRÉ 2**). Ces expériences, qui concernent le traitement et la transformation agroalimentaire (exportations en frais, plats préparés, conserveries, usines de farine de poisson) témoignent à la fois des progrès récents que le pays a réalisés

sur le plan des infrastructures et de la diversité des opportunités que le secteur de la pêche présente aujourd'hui en Mauritanie.

Les opportunités dans le secteur de la pêche sont liées à certaines activités.

L'industrialisation

L'OPPORTUNITÉ, dans un premier temps, est de valoriser industriellement les ressources pélagiques, afin de développer les exportations à destination des pays en voie de développement demandeurs (Égypte, Nigeria, Russie, etc.). Le développement de filières de valorisation des espèces pêchées, par la mise en place d'une industrie de transformation (conserveeries, farines, plats cuisinés...) et de partenariats techniques et commerciaux, constitue également un enjeu important. Pour les ressources démersales, il existe également des opportunités dans le domaine du traitement et de l'exportation en frais.

La commercialisation

LES ACTIVITÉS de commercialisation consistent en la mise en place d'une centrale d'achat et au développement des exportations vers le marché local, régional et mondial.

Les « pêcheries émergentes »

LES PÊCHERIES ÉMERGENTES, qui sont encore à promouvoir, sont des pêcheries spécialisées dans la production de ressources inexploitées mais disponibles, comme l'élevage de coquillages (praires) et l'aquaculture (crevettes, huîtres).

Le renouvellement de la flotte mauritanienne

L'ÉTAT DE DÉLABREMENT de la flotte mauritanienne est tel, qu'un renouvellement est indispensable pour développer la pêche côtière. Les opportunités, dès lors, concernent les activités de crédit-bail, de navires neufs et d'occasion, pour accélérer la modernisation et la mise aux normes d'outils de capture, ainsi que leur adaptation aux ressources disponibles. Cette activité peut ouvrir la voie à la mise en place de chantiers navals pour la pêche industrielle et artisanale.

La réponse de l'État

LA PÊCHE EST UNE ACTIVITÉ fondamentale pour l'économie mauritanienne. Le secteur contribue à près de 10% du PIB et procure à l'État de 25 à 30% des recettes budgétaires. Mais l'absence d'activités de traitement et de transformation, porteuses de valeur ajoutée au niveau local, n'en est pas moins préjudiciable pour le pays, qui ne bénéficie pas de retombées significatives en matière d'emploi et d'effet d'entraînement. C'est pour cette raison que l'État mauritanien met la domestication des activités terrestres de la pêche parmi les priorités stratégiques. La fin de l'accord avec l'Union européenne, en 2012, va lui donner l'occasion de promouvoir, lors des renégociations de l'accord, le débarquement des captures réalisées dans les eaux territoriales mauritaniennes et de soutenir l'émergence d'une industrie halieutique locale.

En contrepoint des négociations avec l'Union européenne, l'État entend poursuivre la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la pêche, notamment par la réalisation, par étapes, du programme de développement des infrastructures portuaires nécessaires pour attirer l'investissement industriel. Cette stratégie consiste non seulement dans la mise en place d'infrastructures de débarquement, mais également dans l'amélioration et la réhabilitation des infrastructures existantes. Les projets prioritaires, dont la réalisation est prévue sur la période 2010-2015, sont :

- la réalisation d'un complexe de débarquement et de valorisation des espèces pélagiques à Nouadhibou. Si, à l'heure actuelle, les quais du port de Nouadhibou peuvent recevoir l'ensemble des démerseaux et des pélagiques hauturiers, moyennant seulement quelques aménagements (équipements de manutention, rénovation des usines de traitement et de stockage), le débarquement des petits pélagiques, capturés par les grands chalutiers, implique la construction du port pélagique de Nouadhibou. Ce projet comporte, outre l'infrastructure de débarquement (quais de pêche et de commerce), la mise en place d'unités frigorifiques pour le stockage des grandes quantités de produits débarqués par l'armement pélagique, ainsi que des équipements et services annexes pour l'entretien et l'avitaillement des navires. Le coût total du projet est estimé 90 millions de dollars ;
- la construction du port de Tanit pour la pêche artisanale et côtière, situé à 65 kilomètres au Nord de Nouakchott, dans le Centre du pays. La Baie de Tanit, située à plus de 60 kilomètres au Nord de Nouakchott, a été choisie pour ses caractéristiques hydrographiques (profondeur, calme) et sa situation géographique avantageuse (entre Nouakchott et Nouadhibou). Le coût total du projet est estimé à 80 millions de dollars ;
- la construction de débarcadères sur plusieurs sites dont, en priorité, le marché au poisson de Nouakchott et le port de Tiguint, dans le Sud du pays. ●

LA PÊCHE
CONTRIBUE
À PRÈS DE 10%
DU PIB ET
PROCURÉ
À L'ÉTAT DE 25
À 30% DES
RECETTES
BUDGÉTAIRES.

L'agriculture



LE TERRITOIRE MAURITANIEN recèle des terres arables non exploitées, principalement dans les régions bordant le fleuve Sénégal, qui bénéficient d'un climat très favorable aux cultures tropicales. Ces dernières années, le développement du secteur agricole s'est fondé essentiellement sur la riziculture irriguée et sur des cultures céréalières extensives, du fait de l'enclavement des zones potentielles de production. L'exploitation des terres disponibles devrait permettre à la fois de répondre à la forte demande locale (nationale et régionale) en produits agricoles, et de développer des marchés à l'exportation vers l'Europe et le Maghreb pour certains produits exotiques. Afin de tirer parti du potentiel agricole du pays, l'État prévoit de renforcer l'approvisionnement énergétique et l'accessibilité des régions agricoles.

**LE SECTEUR
AGRICOLE RESTE
LARGEMENT
SOUS-VALORISÉ
ET AXÉ SUR
LES CULTURES
EXTENSIVES.**

Les enjeux

BIEN QUE MAJORITAIREMENT saharien, le territoire mauritanien est propice au développement agricole. En effet, la superficie totale des terres arables du pays dépasse les 500 000 hectares et le potentiel de terres irrigables, pour lesquelles il serait aisé de mobiliser des ressources en eau, est évalué à 221 000 hectares. Ces terres, qui se trouvent concentrées dans les régions du Sud, tout au long du fleuve Sénégal, et du Sud-Est, bénéficient d'une pluviométrie et d'un ensoleillement favorables à la culture de nombreux produits agricoles.

En dépit de ces atouts naturels et de la disponibilité des terres, le secteur agricole reste largement sous-valorisé et axé sur les cultures extensives. Les superficies aménagées se limitent à 49 200 hectares, dont 4 750 hectares d'aménagement oasiens et 44 000 hectares dans la vallée du fleuve Sénégal. Ces terres, qui pour la plupart sont consacrées à la riziculture, ne sont exploitées que la moitié de l'année en campagne d'hivernage et leur rendement est

faible, coûteux, offrant un contraste frappant avec la rive sénégalaise du fleuve, bien mieux aménagée. Les autres produits agricoles cultivés dans le pays (mil, maïs, légumes) sont exclusivement autoconsommés.

La Mauritanie pâtit de l'inexploitation du potentiel agricole, car la demande intérieure est importante. La production nationale de céréales parvient difficilement à satisfaire un tiers de la consommation des Mauritaniens, et les importations de produits alimentaires pèsent pour près de 10% du total des importations réalisées par le pays. En période de sécheresse, ce taux augmente considérablement. Il existe donc un marché local important, qui justifie, à lui seul, le développement du secteur agricole.

Mises à part les perspectives de substitution aux importations, les opportunités de développement des exportations agricoles paraissent nombreuses et diversifiées. Elles concernent principalement les cultures maraîchères et devraient viser le marché sous-régional et le marché européen. Des expériences, menées ces dernières années, ont montré qu'il est possible, sur le plan économique et technique, de produire une gamme de fruits et légumes susceptibles d'être exportés vers l'Europe, en automne et en hiver, tout en satisfaisant une partie du marché mauritanien. Ces expériences ont été menées en partie par des opérateurs agricoles privés, qui sont de plus en plus nombreux à investir en Mauritanie. **ENCADRÉ 3**

Quels sont les principaux créneaux offerts par le secteur agricole ?

La filière fruits et légumes

LA FILIÈRE INCLUT les cultures maraîchères, et plus particulièrement les fruits et légumes tropicaux (melons, gombo, piments, tomates cerise, papaye, etc). Compte tenu des terres vierges disponibles, il est également possible d'envisager une filière de production biologique.

La production céréalière

LES OPPORTUNITÉS concernent la substitution aux importations pour les produits cultivables en milieu tropical (riz, mil, sorgho), le développement des exportations vers le marché sous-régional déficitaire de la zone CEDEAO et la mise en place de cultures fourragères (voir le chapitre sur l'élevage, page 13).

Les produits locaux traditionnels

CETTE SECTION comprend l'exploitation de la gomme arabique (**ENCADRÉ 4**) et celle du palmier dattier. Le pays offre 10 000 hectares disponibles pour le développement de la phoeniciculture (production de dattes).

Les principaux problèmes rencontrés par les cultivateurs opérant en Mauritanie sont liés au déficit énergétique du pays et à la déficience du système logistique, qui s'observe tant au niveau du réseau routier qu'au niveau des ports. De

fait, dans le domaine de l'énergie comme dans celui du transport, la plupart des zones potentielles de production se trouvent en situation d'enclavement, même si, pour le transport, l'option logistique, qui consiste à réaliser les exportations depuis le port de Dakar, présente d'ores et déjà une solution de remplacement fonctionnelle, même si la saturation croissante du port sénégalais pose des problèmes logistiques de plus en plus importants. La faiblesse de l'approvisionnement en électricité, quant à elle, n'a pas permis jusqu'à présent de développer les cir-

ENCADRÉ 3 Les Grands Domaines de Mauritanie

► La société Grands Domaines de Mauritanie (GDM), filiale d'un groupe fruitier français actif en Afrique de l'Ouest, mène depuis l'année 2000, en partenariat avec l'État mauritanien et des exploitants locaux spécialisés, un projet expérimental de diversification des productions agricoles dans la *wilaya* de Trarza, au Sud-Ouest du pays. Le projet consiste à développer une culture maraîchère industrielle orientée

principalement vers l'exportation (melon, tomate cerise, haricot vert, gombo, papaye, et piment). Le savoir-faire des opérateurs privés, impliqués dans le projet, a permis d'introduire dans la zone de production des nouvelles techniques de conditionnement, de conservation et de transformation, qui ont favorisé la constitution d'une filière agro-industrielle efficiente. Le circuit de production nouvellement créé s'est

branché sur le corridor logistique reliant le fleuve Sénégal au port de Dakar, mais il a pu aussi bénéficier d'installations fraîchement mises en place dans le port et dans l'aéroport de Nouakchott (portage des conteneurs, chambres froides). En cinq ans, ce sont plus de 2 300 tonnes de fruits et légumes qui ont été exportées dans le cadre de ce projet, dont plus de 2 200 tonnes par bateau, pour un chiffre

d'affaires d'environ 2,5 millions d'euros. La commercialisation des produits s'est faite sur des marchés anglais et hollandais pour le melon et les tomates cerise, et sur le marché parisien de Rungis pour les autres produits. Si l'expérience est considérée comme un succès, ce n'est pas tant pour le chiffre d'affaires réalisé par GDM mais parce qu'elle a permis de préciser les opportunités commerciales de diversification (maraî-

chage de contre-saison chaude et d'hivernage) et de démontrer la fonctionnalité de certaines options logistiques (notamment celle du port de Dakar). Mais les opérateurs économiques et les agriculteurs de la vallée, aspirant à investir dans la diversification, butent encore sur des difficultés liées à la logistique en général, et plus précisément à l'absence d'infrastructures adaptées au convoyage des produits frais.

ENCADRÉ 4 La gomme arabique

► La gomme arabique est le produit de l'exsudation de deux espèces d'acacia, l'Acacia Sénégal et l'Acacia Seyal, présentes dans l'ensemble de l'Afrique saharienne. Elle est utilisée dans la fabrication de nombreux produits industriels, dans des secteurs divers tels que l'alimentation (pâtisserie, confiserie, aliments et boissons à basses calories), l'imprimerie (timbres) et l'industrie

pharmaceutique (capsules de médicaments). La gomme fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part des industriels, notamment en raison de la demande croissante des pays émergents. La Mauritanie était jadis l'un des premiers exportateurs de gomme arabique au monde, avec une production annuelle de plus de 5 000 tonnes. Mais les longues années de sécheresse, qui ont

frappé le pays tout au long des années 1970, ont causé la dégradation d'une grande partie des plants naturels, entraînant le déclin progressif et quasi total de la production nationale. La Mauritanie n'exporte plus aujourd'hui que 145 tonnes par an de gomme et se place loin derrière le Soudan et le Tchad parmi les pays producteurs. Néanmoins, sous l'impulsion de la

demande internationale, l'exploitation de la gomme arabique redémarre peu à peu en Mauritanie. Depuis 2001, les exportations de gomme ont enregistré une croissance annuelle de 20% en moyenne, et plusieurs projets pilotes de reboisement en Acacia Sénégal ont été mis en œuvre avec succès dans les régions d'Assaba, au Guidimagha et au Trarza. Mais la promesse d'une reprise

massive de la production réside surtout dans le fait que les exploitants privés sont de retour dans le pays. Dès 2003 en effet, un opérateur saoudien a lancé un grand projet d'exploitation de 20 000 hectares, qui a abouti à la création de la Société mauritanienne pour l'exportation de la gomme arabique (Somega), à laquelle prend part l'État mauritanien.

cuits logistiques d'exportation nécessaires pour accéder au marché européen (unités industrielles, respect de la chaîne du froid, convois frigorifiques, traçabilité, normes phytosanitaires, etc).

Enfin, il existe certains problèmes fonciers dans les principales zones agricoles du pays, dans la mesure où, dans ces régions, le droit coutumier prévaut encore sur le droit foncier mauritanien officiel. En effet, les populations locales renoncent difficilement au système traditionnel de gestion collective des terres, malgré la volonté de l'État d'imposer le système en vigueur ailleurs dans le pays. Ce problème ne constitue cependant pas une réelle entrave au développement agricole. Plusieurs expériences ont montré que sa résolution nécessitait simplement une négociation avec les communautés locales (locations, achats, etc).

La réponse de l'État

PRÉOCCUPÉ À RENFORCER la sécurité alimentaire du pays et à diversifier les exportations, l'État mauritanien met en œuvre une stratégie sectorielle reliée à la politique de développement du réseau de transport et du réseau électrique à travers le pays.

L'objectif principal de l'État en matière de transport est le désenclavement des zones de production. L'ouverture de la route reliant Rosso et Boghe et celle de Kaedi à Sélibaby, en cours de réalisation, permettra de renforcer l'accessibilité des zones riveraines du fleuve Sénégal. En ce qui concerne l'énergie, le principal objectif est de réaliser l'électrification de ces zones à partir du barrage de Manantali, qui alimente pour l'instant Nouakchott⁽¹⁶⁾, puis du barrage de Felou. Enfin, il faut signaler que l'État peut être un médiateur important dans les négociations entre le secteur privé et les collectivités locales en charge de la gestion foncière. ●

L'élevage



LA MAURITANIE possède un cheptel très important et diversifié. L'élevage extensif, qui implique des coûts de production relativement faibles, est une activité traditionnelle dans le pays et de nombreux réseaux informels d'exportation de bétail sur pied sont déjà très actifs dans la sous-région africaine. La structuration du secteur, à travers le développement d'activités de transformation (abattage, découpe, production de lait, travail des peaux), présente un fort potentiel de développement, notamment en réponse à la forte demande du Maghreb en viande *hallal*. La mise en valeur du cheptel est aujourd'hui favorisée par les progrès du pays en matière de transport et d'approvisionnement énergétique, même si une meilleure implication de l'État dans le domaine de la sécurité alimentaire reste nécessaire (construction d'abattoirs aux normes internationales politiques vétérinaires, inspections alimentaires, etc).

**LE PAYS EST
L'UN DES PLUS
GRANDS
PRODUCTEURS
DE BÉTAIL
DE LA RÉGION.
LA VIANDE EST
EXPORTÉE VERS
LE MALI, LE
SÉNÉGAL, LA
GAMBIE AINSI
QUE VERS LE
MAROC ET
L'ALGÉRIE.**

Les enjeux

PAYS DE TRADITION PASTORALE, la Mauritanie bénéficie de ressources considérables dans le secteur de l'élevage. En 2006, le cheptel national était constitué de 1,8 millions de bovins, de 1,4 million de camelins et de 16,7 millions de petits ruminants (moutons et chèvres). Selon ces évaluations, il est possible d'estimer la production annuelle totale de viande rouge à 111 585 tonnes, dont 26 445 tonnes de viande bovine (24%), 22 890 tonnes de viande cameline (21%) et 62 250 tonnes de viande ovine et caprine (55%). Ces ressources permettent à la Mauritanie non seulement de s'assurer une autosuffisance en viande rouge, mais aussi de tirer profit d'un excédent de production, évalué à plus de 40 000 tonnes, soit 79 000 bovins, 48 000 camelins et 1 273 000 petits ruminants. Le pays est d'ailleurs tenu pour l'un des plus grands producteurs de bétail de la région. La viande mauritanienne est expor-

(16) Voir le secteur de l'énergie, page 20.

tée vers le Mali, le Sénégal et la Gambie principalement, et, dans une moindre mesure, vers le Maroc et l'Algérie.

En dépit de l'importance de ces ressources et du commerce régional qui s'est développé autour d'elles, le potentiel économique de l'élevage est en réalité très mal exploité. La production demeure extensive et dispersée sur l'ensemble du territoire national, et elle relève majoritairement de l'économie informelle. La très grande majorité des exportations liées à l'élevage concernent le bétail sur pied, notamment parce que les ventes à l'étranger se font à l'occasion d'une transhumance transfrontalière. Les produits annexes de l'élevage, par conséquent, ne sont pas non plus valorisés. L'excédent de cuir, de peaux, de cornes et d'onglons ne fait pratiquement l'objet d'aucune exploitation, et une partie majeure du lait consommé par les Mauritaniens continue d'être importée, malgré l'existence d'un important cheptel bovin.

Le cheptel mauritanien en 2006

	Nombre (têtes)	Poids moyen carcasse
Bovins	1 763 000	150 kg
Camelins	1 413 000	180 kg
Petits ruminants	16 670 000	15 kg

Pourtant, le contexte général s'avère favorable au développement du secteur. Premièrement, hormis les risques de fièvre aphteuse, la situation sanitaire du bétail est, dans l'ensemble, satisfaisante. La peste bovine a été éradiquée en 2006, et des campagnes de vaccination contre les maladies bactériennes et parasitaires sont régulièrement organisées. Deuxièmement, le pâturage⁽¹⁷⁾ réduit les coûts de production de la viande, tandis que le développement de cultures fourragères dans les zones agricoles permettrait de fournir d'importantes quantités d'alimentation pour bétail dans les périodes de soudure (paille de riz, maïs, etc). Troisièmement, surtout, il existe une forte demande régionale pour les produits de l'élevage. Outre le marché de l'Afrique de l'Ouest qui reste à développer, où les éleveurs mauritaniens ont établi des circuits commerciaux efficaces, la Mauritanie pourrait viser le marché du Maghreb, où la demande en viande, notamment *hallal*, est considérable, voire le marché des pays du Golfe, pour les produits comme le mouton⁽¹⁸⁾ et le lait de chamelle.

Dans ces conditions, les opportunités de développement et de structuration du secteur de l'élevage sont nombreuses. Elles portent principalement sur quatre filières.

La viande rouge

LA FILIÈRE DE LA BOUCHERIE pourrait s'avérer particulièrement stratégique et rentable car, au-delà des besoins nationaux, elle pourrait être orientée en grande partie sur l'exportation, vers les marchés sous-régionaux africain et maghrébin. La demande y est forte et la proximité de la Mauritanie pourrait constituer un atout. En effet, à l'heure actuelle, ce sont principalement des pays producteurs éloignés qui satisfont les besoins régionaux. En 2005, les pays de la CEDEAO ont importé pour près de 5 millions de dollars de viande de mouton provenant d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Au Maghreb, la Mauritanie pourrait jouer de la proximité géographique avec l'Algérie, qui s'approvisionne traditionnellement en Europe, mais qui importe également une quantité importante de viande australienne. Le Maroc pourrait constituer un débouché pour l'espèce cameline, qui est très appréciée des populations maures de l'ancien Sahara occidental. L'achèvement de la route reliant la Mauritanie au Maroc rend d'ailleurs possible l'ouverture d'un marché de la viande cameline à El Aioun et à Dakhla. Ailleurs, au Sud comme au Nord, l'existence de routes bitumées reliant la Mauritanie avec les pays limitrophes permet déjà de mettre rapidement en place les circuits de production.

Le développement de la filière viande rouge est actuellement entravé par les faibles capacités de concentration du bétail, mais surtout par l'insuffisance des installations liées à l'élevage (**ENCADRÉ 5**). Ainsi, pour exploiter pleinement les filières d'exportation de bétail sur pied et de viande rouge, dans lesquelles les enjeux de normes sanitaires sont primordiaux, il est nécessaire à la fois de mettre en place des parcours aménagés, permettant la traçabilité du bétail, et de construire des abattoirs (salle de découpe), des systèmes de conservation de la viande (chambre froide) et des usines de conditionnement.

**LA PRODUCTION
DEMEURE
EXTENSIVE ET
DISPERSÉE SUR
LE TERRITOIRE
NATIONAL. ELLE
RELÈVE MAJORI-
TAIREMENT
DE L'ÉCONOMIE
INFORMELLE.**

(17) La superficie des pâturages mauritaniens est estimée à 15 millions d'hectares. Elle couvre les besoins en alimentation du cheptel 6 à 8 mois par an.

(18) Les pays du Golfe ont importé en 2005 pour plus de 22,4 millions de dollars de viande de mouton, principalement depuis l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

ENCADRÉ 5 L'abattoir de Nouakchott

► L'unique abattoir de Nouakchott appartient à une entreprise publique nommée Société des abattoirs de Nouakchott (SAN). Localisé à 15 kilomètres à l'Est de la ville, le site a ouvert ses portes en 2004, dans des conditions particulièrement difficiles (difficulté d'approvisionnement en eau et en énergie notamment). Consacré exclusivement, dans un premier temps,

à l'abattage des gros ruminants, l'établissement a récemment ouvert une chaîne d'abattage destinée aux camelins, ce qui a permis d'atteindre la production de 180 têtes par jour, nécessaire pour couvrir les besoins de la capitale. Mais cette performance quantitative est à relativiser car, en réalité, la déficience de l'abattoir est totale. Les conditions

sanitaires de base ne sont réunies à aucun stade de la chaîne de production. Les abattages sont réalisés sur des dalles à même le sol. Il n'existe pas de chambre froide et les viandes sont transportées dans des camionnettes non frigorifiques vers les étals des bouchers et les boucheries. Selon le directeur de la SAN, il est toutefois envisageable de faire

de l'abattoir de Nouakchott un centre d'exportation de produits de l'élevage. Certes, ce projet implique un accroissement des capacités d'abattage et la mise en place d'une chambre froide et d'une salle de découpe qui respectent les normes sanitaires internationales. Mais la structure présente les avantages d'exister, de bénéficier de connexions avec des

réseaux d'éleveurs et de pouvoir recevoir des investissements publics conséquents. L'élaboration d'un partenariat avec un opérateur étranger, spécialisé dans l'abattage, paraît l'option la plus souhaitable. L'opportunité est d'autant plus grande que l'État, qui projette de réviser prochainement le statut de la SAN, songe officiellement à sa privatisation.

L'industrie laitière

BOISSON TRADITIONNELLE des Mauritaniens, le lait est un produit pour lequel il existe une très forte demande intérieure. Entre 2004 et 2007, la Mauritanie a importé pour 33 millions de dollars en moyenne de lait et de produits laitiers, avec une pointe de 57 millions de dollars en 2007. L'importance de ces importations s'explique par le fait que les ressources laitières disponibles à travers tout le pays, à la fois pour le lait de vache et pour le lait de chamelle, ne sont pas valorisées. Actuellement, il existe seulement trois unités de traitement du lait (mise en pack) à Nouakchott, qui couvrent une partie de la demande dans la capitale, mais qui souffrent de la concurrence du lait importé.

L'opportunité dans ce sous-secteur repose sur la capacité à organiser la filière, depuis la collecte jusqu'à la distribution. Ce projet requiert à la fois des compétences dans le domaine de la concentration du bétail (élevage semi-intensif) et dans celui des opérations industrielles de traitement et de transformation du lait (mise en bouteille, lait en poudre, etc.).

L'industrie des aliments du bétail

L'INDUSTRIE DES ALIMENTS du bétail est un sous-secteur de l'élevage particulièrement stratégique, dans la mesure où elle prend intégralement part au projet de restructuration du secteur sur un modèle semi-intensif. En raison de l'évolution récente des pratiques pastorales,

le recours à l'alimentation animale est déjà répandu dans le pays, qui importe en moyenne 85 000 tonnes d'aliments pour bétail chaque année.

L'industrie des cuirs et des peaux

L'INDUSTRIE DES CUIRS et peaux demeure sous-exploitée en Mauritanie. Pourtant, le potentiel est important, avec une production annuelle estimée à 176 000 cuirs de bovins, 127 000 cuirs de camelins et 4 100 000 peaux de petits ruminants. Les volumes de cornes, d'onglons et de sabots récupérables sont en proportion. Même s'il existe des circuits fonctionnels d'exportation dans ce domaine, notamment vers la Tunisie, la Chine, l'Afrique et l'Europe⁽¹⁹⁾, la plupart des peaux sont perdues, et celles qui sont exportées le sont à l'état brut, sans traitement préalable.

Le développement de la filière se heurte à des conditions d'abattage artisanales (marquage, lambeaux de viande sur la peau, déchirures, etc.), à l'inorganisation des filières de collecte et à l'inexistence d'unités de transformation fonctionnelles⁽²⁰⁾. L'objectif est d'abord de créer des unités industrielles permettant de procéder à la récupération et au traitement des peaux et des cornes, puis, par la suite, d'implanter une tannerie orientée vers l'exportation de peaux semi-brutes.

Hormis le manque d'infrastructures identifiées dans chacune de ces filières, plusieurs obstacles ont entravé, jusqu'à ce jour, le dévelop-

(19) Les exportations annuelles de peaux vers la Tunisie et l'Europe sont estimées à près de 500 000 dollars.

(20) Il existe à Nouakchott deux tanneries traditionnelles dont la capacité de traitement et de transformation est faible. D'autres tanneries existent à l'intérieur du pays.

**L'ÉTAT ENTEND
DÉSENCLAVER
DES ZONES
DE PRODUCTION
DU BÉTAIL
ET INTENSIFIER
LA LUTTE
CONTRE LES
PRINCIPALES
ÉPIZOOTIES.
CES OBJECTIFS
EXIGENT
QUE L'ÉTAT
AUGMENTE LES
INVESTISSE-
MENTS PUBLICS.**

pement du secteur de l'élevage. Le premier obstacle est lié aux coûts trop élevés du transport, qui n'est pas seulement la conséquence des déficiences du réseau routier national, mais aussi des difficultés que rencontrent les éleveurs à trouver des camions susceptibles de transporter le bétail. Ainsi, l'absence de parcours aménagés ne permet pas la collecte du bétail et du lait, nécessaire au développement des exportations et de l'industrie laitière. Dans le même temps, le déficit énergétique, qui concerne toutes les parties du pays, ne favorise pas pour l'instant l'établissement d'unités industrielles dans les zones potentielles de production de bétail. Enfin, le commerce formel des produits de l'élevage est fortement désavantagé par les procédures administratives qui interviennent à tous les stades du circuit de production, notamment à la sortie du pays (formalités vétérinaires, taxe d'expédition, services douaniers, autorisation de sortie). Dans ces conditions, les entrepreneurs locaux n'ont pas disposé des fonds nécessaires pour prendre en charge l'organisation de la totalité du circuit de production, qui impliquerait de supporter l'ensemble des coûts de commercialisation de la viande (élevage, transport, risque, financement des intermédiaires).

La réponse de l'État

CONFRONTÉ À LA NÉCESSITÉ de structurer le secteur de l'élevage, l'État adopte une stratégie de modernisation des circuits de commercialisation du bétail sur pied et de la viande rouge conditionnée, ainsi que des peaux et des cuirs. Cette stratégie consiste à la fois dans le désenclavement des zones de production du bétail, par le développement du réseau routier national, et dans l'intensification de la lutte contre les principales épizooties en vue d'améliorer le statut sanitaire du cheptel (financement de campagnes de vaccination principalement, mais aussi inspections sanitaires, qui font largement défaut pour l'instant). En outre, les mesures incitatives favorables à la promotion des opérateurs privés peuvent contribuer au développement des activités de l'élevage (exemple de la privatisation annoncée des abattoirs de Nouakchott).

La réalisation de ces objectifs exige néanmoins de l'État qu'il augmente les investissements publics consacrés au secteur de l'élevage. La part des investissements publics dans ce secteur a progressivement diminué au cours de la dernière décennie, pour ne plus représenter que 5 % des investissements consentis au secteur rural en 2007. De plus, la structuration sanitaire des filières de l'élevage ne semble pas constituer une priorité pour l'État, alors même qu'elle est indispensable au développement du secteur. ●

L'industrie minière



LE TERRITOIRE MAURITANIEN est riche en diverses ressources minières. Mais hormis l'exploitation du fer, qui se poursuit sans relâche depuis les années 1960, la plupart de ces ressources sont restées inexploitées, principalement en raison de coûts de production prohibitifs (énergie, eau) et d'un défaut de prospection. L'augmentation de la demande globale de matières premières et la hausse des prix qui s'ensuit ont entraîné un regain d'intérêt pour les ressources mauritaniennes, et les activités de prospection ont repris de façon soutenue à partir des années 2000. Depuis, la découverte d'hydrocarbures (pétrole et gaz) et la remise en exploitation des mines de cuivre ont marqué la renaissance du secteur minier dans le pays et démontré l'importance de son potentiel. Afin de renforcer l'exploitation des ressources connues (fer, cuivre, or) et des ressources nouvelles (uranium, phosphate, diamant), l'État entreprend d'améliorer les conditions de la production (infrastructures, énergie) et de l'investissement miniers (licences).

Les enjeux

EN RAISON de sa formation géologique, le territoire mauritanien recèle de prodigieuses ressources naturelles, présentes dans ses portions désertiques (minerais de fer, d'or et de cuivre notamment) et fluviales (phosphate) comme dans son extension maritime (gaz et pétrole). Mais hormis l'exploitation du fer, qui se poursuit sans relâche depuis le début des années 1960, la plupart de ces ressources sont restées inexploitées, principalement en raison de coûts de production prohibitifs (rareté de l'eau et déficit énergétique) et d'un défaut de prospection, dû à l'incapacité de l'État, pendant longtemps, à communiquer convenablement sur le potentiel minier du pays.

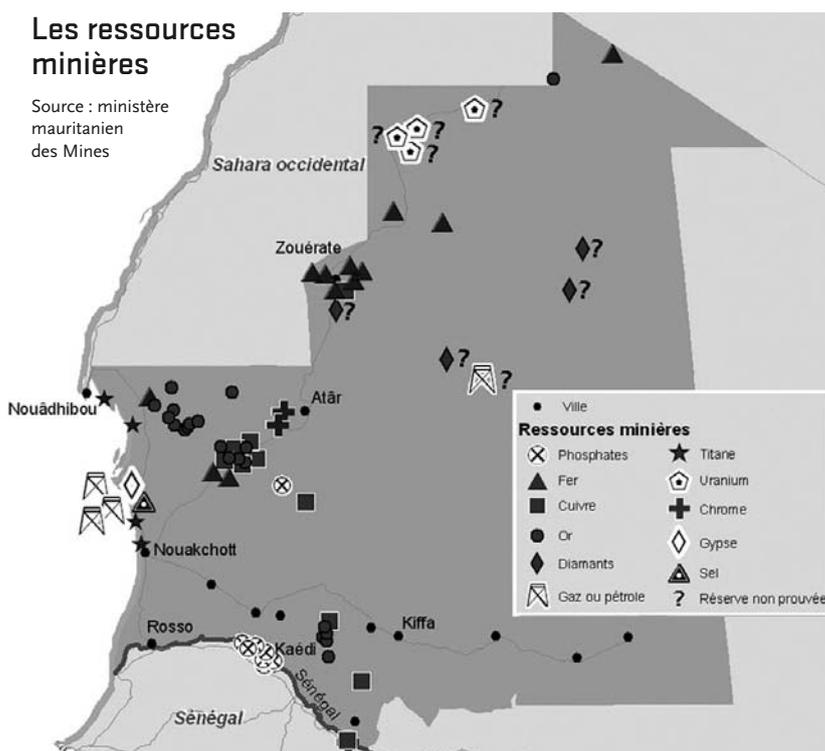
L'augmentation de la demande globale de matières premières, du fait notamment des besoins grandissants des pays émergents, et la hausse des prix qui s'ensuit ont entraîné un regain d'intérêt pour les ressources mauritaniennes. L'exemple du fer l'illustre parfaitement. La forte demande des pays en développement pour ce minerai, de la Chine particulièrement, qui entraîne l'accroissement des exportations de fer à travers le monde, a déjà causé le triplement du prix de la tonne métrique entre 2000 et 2007. Ce renouveau a permis à l'industrie mauritanienne du fer de trouver un second souffle, qui se manifeste par la mise en place de projets de grande envergure dans la région de Zouérate. **ENCADRÉ 6**

C'est dans ce contexte favorable que les activités de prospection ont repris à un rythme soutenu à partir des années 2000 en Mauritanie. La découverte d'hydrocarbures, en 2001, et la remise en exploitation des mines de cuivre en 2005 ont marqué la renaissance du secteur minier dans le pays. L'afflux récent d'investisseurs et de prospecteurs en Mauritanie apporte une preuve convaincante du potentiel qui est en jeu. Aujourd'hui, plus de trente sociétés, dont la moitié sont des sociétés étrangères, sont impliquées dans la recherche de divers minerais, la plupart prospectant les régions sahariennes pour y trouver de l'or, du fer, des diamants et de l'uranium.

Les opportunités liées au secteur minier concernent les ressources suivantes.

Les ressources minières

Source : ministère mauritanien des Mines



Le fer

LA MAURITANIE POSSÈDE les seules mines de fer de l'espace méditerranéen élargi. Le pays exporte chaque année plus de 11 millions de tonnes de minerai d'une teneur en fer de 65 %, depuis les gisements de Zérouate, dans l'extrême Nord du pays. Le minerai est acheminé par train, sur une voie ferrée de 700 kilomètres, qui relie les mines au port minier de Nouadhibou, avant d'être exporté par bateau. Avec l'importante croissance de la demande globale de fer, les capacités techniques de production sont aujourd'hui exploitées à leur maximum et ne peuvent croître sans la réalisation de nouveaux projets. Ceux-ci pourraient s'appuyer sur l'efficacité du système d'évacuation des minerais, l'existence d'infrastructures de base à Zouerate (eau et énergie) et, surtout, sur les considérables ressources en minerai de fer. Avec des réserves prouvées de plusieurs milliards de tonnes de minerai à enrichir, la Mauritanie a le potentiel pour devenir le premier producteur africain de fer. Dans cette perspective, l'arrivée en Mauritanie de la société Xstrata,

quatrième groupe minier mondial, qui envisage un niveau de production de près de 50 millions de tonnes par an, pourrait constituer une étape importante.

Le cuivre

ANCIEN EXPORTATEUR de cuivre dans les années 1970, la Mauritanie connaît une reprise de l'activité cuprifère grâce au renchérissement durable du cuivre, qui a justifié la réouverture, en 2004, de la mine d'Akjoujt, à l'Ouest du pays. Cette mine, qui produit 120 000 tonnes de concentré de cuivre par an, appartient aujourd'hui à la Société des mines de cuivre de Mauritanie, détenue à 80 % par la société canadienne First Quantum. La compagnie poursuit par ailleurs des activités de prospection dans les environs d'Akjoujt. Les ressources du pays sont estimées à près de 20 millions de tonnes de minerai, d'une teneur en cuivre de 1,82 % en moyenne.

ENCADRÉ 6 Les projets Guelbs II et Guelb El Aouj

► Le site de Guelb el Rhein, situé à vingt-cinq kilomètres au Nord-Est de Zérouate, au Nord de la Mauritanie, est le plus important des sites exploités par la Société nationale industrielle et minière (Snim), principal opérateur du minerai de fer dans le pays. Le niveau de production annuel du Guelb se limitant actuellement à 10 millions de tonnes de tout-venant, la Snim entreprend d'accroître la production de minerai enrichi par la réalisation de plusieurs projets, qu'elle élabore seule ou en partenariat avec des sociétés étrangères.

Le projet Guelbs II

Dans le cadre d'un projet intitulé *Guelbs II*, la Snim prévoit la construction et l'équipement d'une deuxième usine d'enrichissement de minerai de fer à côté de son usine principale. Cette nouvelle installation permettra à la compagnie d'étendre ses capacités de production à 8 millions de tonnes de minerais concentrés par an, soit le double de la capacité actuelle. Le projet Guelbs, pour lequel la Snim a obtenu un financement de près d'un milliard de dollars, entrera prochainement en phase d'exécution (plusieurs appels d'offre sont en cours).

Le projet El Aouj

La compagnie autrichienne Sphere est, depuis 2001, le principal partenaire de la Snim au sein d'un projet de pelletisation prévu sur le site du guelb El Aouj, dont les réserves en magnétite sont évaluées à 500 millions de tonnes. Le projet, qui nécessite un investissement de 2,5 milliards de dollars, comprend le développement d'une nouvelle mine de fer, d'une installation de concentration et d'une première transformation du minerai (pelletisation en réduction directe), qui permettront de produire localement plus de 7 millions de tonnes de concentré de fer.

Prévu pour 2011, le début de l'exploitation du gisement dépend en réalité du rachat des parts de Sphere, qui n'a pas l'envergure pour assurer la mise en œuvre du projet. Les choses se sont accélérées, puisque le consortium minier Xstrata a lancé une OPA de 300 millions d'euros sur Sphere en septembre 2010, qui s'est conclue favorablement au mois de novembre suivant. La réalisation de ce projet marquera une étape dans la diversification de l'industrie minière en Mauritanie dans la mesure où, jusqu'à aujourd'hui, les pellets de minerai de fer ne sont pas produits localement, le pays n'ayant

exporté jusqu'à présent que la matière première. Les travaux d'aménagement requis pour la réalisation des projets *Guelbs II* et *El Aouj* mettent en lumière les principales contraintes auxquelles sont confrontés les investisseurs. Comme partout dans le pays, ces contraintes sont liées aux difficultés d'accès à l'eau, à l'énergie et aux transports : outre les usines d'enrichissement, ces projets prévoient la mise en exploitation d'un champ aquifère local, l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Zérouate et la construction de nouveaux postes de chargement des trains.

L'or

DEPUIS JUIN 2007, la compagnie américaine Red Back Mining exploite le gisement aurifère de Tasiast, dans le Nord-Est du pays. Avec vingt-cinq tonnes de réserves prouvées, la mine assure actuellement une production de 200 000 onces d'or par an. Des forages menés dans la zone environnant la mine laissent présager la découverte de nouveaux gisements d'importance. Les réserves déjà prouvées seraient de l'ordre de dix millions d'onces. Elles pourraient être portées rapidement à 20 millions, faisant de la Mauritanie l'un des principaux producteurs d'or de la région.

Les phosphates

LES OPPORTUNITÉS portent sur le gisement de Bofal, localisé dans la *wilaya* de Brakna, au Sud du pays. Découvert en 1983, le gisement contient près de 140 millions de tonnes de réserves en minerai brut, dont 35 % sont commercialisables. Les droits d'exploitation sont actuellement détenus par la joint-venture Société des phosphates de Mauritanie (Sophosma), qui associe des partenaires privés mauritaniens et l'entreprise allemande Ferrostaal. La zone potentielle de production étant enclavée, la mise en exploitation du gisement nécessite au préalable le développement d'infrastructures routières ou ferroviaires permettant l'acheminement des phosphates vers un port de la région (Dakar ou Nouakchott).

Le diamant

DES PROSPECTIONS, ayant eu lieu dans la dorsale R'Gueibat et dans le bassin sédimentaire de Taoudenni, indiquent que d'importantes réserves pourraient se trouver dans ces zones.

Les matériaux de construction

LES OPPORTUNITÉS sont liées à l'existence, dans différentes zones du pays, d'importantes ressources en gypse (ciment et plâtre), en kaolinite (céramique), en argile rouge et en granit rapakivi (revêtements muraux).

Le sel

LE PAYS DISPOSE d'importantes ressources en sel et pourrait développer les exportations pour répondre à la demande croissante des pays nordiques, le sel étant destiné au déneigement et au salage des routes. La mise en exploitation de ces ressources nécessite toutefois la création d'un port vraquier à Nouadhibou.

LES PRINCIPAUX OBSTACLES auxquels sont confrontés les industriels miniers en Mauritanie sont liés à l'absence d'infrastructures de transport dans certaines zones de production, notamment dans l'espace saharien, et aux difficultés d'approvisionnement en eau et en énergie dans ces mêmes zones. Cependant, la plupart des investisseurs du secteur ont réussi à se dégager de ces entraves en trouvant des solutions adaptées au contexte local, à l'instar du groupe Red Back à Tasiast, qui a fait construire sa propre piste d'atterrissage à proximité de la mine, pour évacuer l'or par avion.

La réponse de l'État

AFIN DE RENFORCER l'exploitation des ressources connues et des nouvelles, l'État mauritanien entreprend d'améliorer les conditions de la production et de l'investissement miniers. Outre la priorité donnée aux projets d'infrastructures, susceptibles de favoriser l'industrie minière, le pays entend prendre des mesures propices à renforcer l'intérêt des opérateurs étrangers pour le secteur minier, comme, par exemple, l'attribution de nouvelles licences d'exploitation dans les zones de production.

La Mauritanie a par ailleurs adhéré à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE). A l'issue de son adhésion en 2005, le pays a été parmi les premiers à s'engager dans la mise en œuvre de cette initiative, l'objectif principal étant de promouvoir la transparence dans la gestion des ressources dans les industries extractives. La Mauritanie a acquis le statut de pays candidat à l'ITIE le 27 septembre 2007, ce qui a également marqué le démarrage du processus de validation qui doit s'achever prochainement. Depuis quelques années, la Mauritanie bénéficie, dans ce cadre, d'une assistance importante pour renforcer la gestion des ressources naturelles. ●

OUTRE LA PRIORITÉ DONNÉE AUX INFRASTRUCTURES, LE PAYS VEUT PRENDRE DES MESURES POUR ATTIRER DES OPÉRATEURS ÉTRANGERS DANS LE SECTEUR MINIER.

L'énergie



LA MAURITANIE SOUFFRE d'un déficit important en électricité. La faiblesse de la production énergétique nationale et régionale, qui entraîne la cherté de l'électricité et la défaillance de l'approvisionnement énergétique à travers tout le pays, entrave le développement des activités économiques. Alors que le renforcement de la production hydroélectrique sur le fleuve Sénégal a permis récemment d'améliorer la situation générale, l'État entend pallier définitivement ces insuffisances par la construction d'une grande centrale gazière à vocation régionale (exportation vers le Sénégal), qui fonctionnera à partir des ressources gazières découvertes au large de la Mauritanie. L'amélioration du réseau national de distribution permettra également de développer des productions subsidiaires d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectrique), surtout dans la perspective d'une connexion aux réseaux énergétiques maghrébins (plan solaire, boucle énergétique).

LA MAURITANIE SOUFFRE D'UN DÉFICIT EN ÉNERGIE MAIS LES RESSOURCES MOBILISABLES POUR ACCROÎTRE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SONT NOMBREUSES.

Les enjeux

LA MAURITANIE SOUFFRE d'un important déficit en énergie: le taux d'électrification du pays est de 60 % en zone urbaine (39 % dans l'agglomération de Nouakchott) et de seulement 3 % en zone rurale. Le coût de l'électricité est excessif et, du fait de la défaillance du réseau de distribution électrique, les délestages sont fréquents dans toutes les zones alimentées en énergie. Ces lacunes entravent considérablement le développement économique et industriel du pays, dans un contexte où les besoins énergétiques des industriels et des particuliers ne cessent de croître. En effet, la demande d'électricité connaît une croissance de 10 % par an en moyenne depuis le début des années 2000.

Cette situation, qui découle principalement des difficultés rencontrées depuis dix ans par la

société en charge de l'électricité (**ENCADRÉ 7**), est d'autant plus déplorable que le potentiel énergétique du pays est considérable. Les ressources mobilisables pour accroître la production d'électricité sont, en effet, nombreuses. Le pays dispose d'un champ gazier offshore, dont les réserves en gaz sont estimées entre 1,4 et 2 trillions de pieds cubes, et plusieurs projets hydroélectriques sont réalisables sur le fleuve Sénégal. En outre, le pays peut faire valoir un territoire national particulièrement propice au développement des énergies renouvelables: le littoral, entre Nouadhibou et Nouakchott, offre un gisement éolien de 7-9 m/s en moyenne, et le gisement solaire potentiel du pays est de 3,5 à 6 kwh/m²/j.

Même si la mise en œuvre d'un programme d'urgence financé par le Fades (Fonds arabe pour le développement économique et sociale) a permis récemment d'améliorer la situation générale de l'énergie dans le pays, l'État mauritanien est tenu d'augmenter au plus vite les capacités de production du pays. Une liste de projets prioritaires a été dressée par le gouvernement, qui prévoit un portefeuille de 918 millions de dollars pour leur réalisation. Ces projets ont pour la plupart une vocation régionale. En effet, le développement de grands projets énergétiques à partir des ressources domestiques permettrait d'envisager à la fois l'exportation de l'excédent potentiel vers la sous-région africaine et la connexion au réseau électrique maghrébin et européen.

Compte tenu de l'envergure du chantier, les besoins en investissement sont très importants. Voici les principaux projets identifiés, pour lesquels des études de faisabilité ont déjà été menées.

Centrale à gaz

LA SOCIÉTÉ MALAISIE NNE Petronas, qui prospecte et exploite le gisement gazier offshore de Banda, a manifesté son intérêt pour la construction d'une centrale à gaz de 700 MW, en deux tranches de 350 MW. L'objectif est de faire de cette centrale l'une des principales sources énergétiques de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, en connectant les réseaux mauritanien et sénégalais. Mais le blocage des négociations entre Petronas et l'État mauritanien, qui souhaite impliquer d'autres opérateurs privés dans le projet, ralentit considérablement la prise de décision. En attendant de conclure un accord

satisfaisant et face au besoin urgent d'améliorer la situation énergétique dans le pays, l'État envisage de construire une centrale bicom bustible de 120 à 180 MW, dans les environs de Nouakchott. Cette centrale, qui est actuellement le projet phare de la Mauritanie en matière d'énergie, pourra ainsi produire 50 MW d'électricité au fioul dans un premier temps, en attendant que le gaz de Banda puisse être mis à disposition du projet. Cette solution présente l'avantage de lancer la construction de la centrale avant même que les négociations sur son mode d'exploitation aient abouti. Plusieurs partenaires institutionnels de la Mauritanie ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

Énergie hydroélectrique

PLUSIEURS PROJETS sont envisagés dans le cadre de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, qui vient de s'élargir à la Guinée et qui projette de développer les interconnexions entre la Mauritanie et son voisinage méridional. Deux projets de barrage sont en cours de réalisation dans la partie malienne du fleuve : le barrage de Félou, qui devrait être mis en service en 2012 et fournir 15 MW à la Mauritanie, et le barrage de Gouina, dont les travaux devraient démarrer en 2011 et qui devrait fournir 22 MW au pays. D'autres projets d'aménagement hydroélectrique sont en cours d'élaboration, notamment sur les sites de Koukoutamba et de Gourbassi. Ces barrages permettront la réalisation du projet d'électrification d'une centaine de localités de la vallée du fleuve Sénégal grâce à leur raccordement au réseau interconnecté.

Énergie solaire

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT des énergies renouvelables est à l'étude pour optimiser l'approche mise en œuvre pour les projets actuels. Pour l'heure, ce sont surtout des projets d'électrification décentralisée par kits solaires pour des localités rurales à habitat dispersé et/ou à niveau de demande très faible. Les principaux maîtres d'ouvrage sont l'Ader (à travers un schéma classique de location-vente) et l'Apaus qui a mis en œuvre les premières concessions solaires pour 5 000 kits solaires.

En 2003-2004, le programme *Alizés* pour l'électrification rurale de l'AFD (d'un montant de 4,3 millions de dollars, dont 2,2 millions

ont été apportés par l'AFD), a permis l'installation de 3 000 kits solaires dans des zones rurales. Ce programme doit être renouvelé prochainement.

Énergie éolienne

LES CONSTRUCTIONS de deux centrales éoliennes sont prévues : l'une à Nouakchott et l'autre à Nouadhibou. L'objectif est de connecter ces centrales au réseau national. Le projet de Nouakchott implique le couplage de la future centrale à une unité de dessalement d'eau de mer de 20 à 30 000 m³/j). Des études, réalisées depuis plusieurs années par Helimax et actualisées récemment par Tvig, ont permis de déterminer les meilleures options. La Banque européenne d'investissement (BEI) a manifesté son intérêt pour aider à la réalisation du projet, dont le coût est évalué entre 20 et 25 millions de dollars.

ENCADRÉ 7 La Somelec

► Le déficit énergétique actuel de la Mauritanie est dû en partie à l'échec de la privatisation de la Société nationale d'électricité (Sonelec), qui exerçait jusqu'en 1999 un monopole sur la production, le transport et la distribution d'eau et d'énergie dans le pays. Jouant le jeu de la dérégulation du secteur de l'énergie, l'État mauritanien a enclenché en 1999 un processus de dénationalisation de la compagnie qui a conduit à la création en 2001 d'une société dédiée exclusivement à la gestion de l'électricité, la Société mauritanienne d'électricité (Somelec). Mais l'unique proposition de rachat, faite par l'Office marocain de l'électricité (10,5

millions de dollars), paraissait insuffisante à l'État mauritanien, qui a été contraint de faire avorter le processus de privatisation en 2003.

Cet échec a produit des effets désastreux sur le secteur énergétique de la Mauritanie. En effet, l'État, qui était dans l'attente d'un rachat de la Somelec, a suspendu pendant plus de quatre ans la quasi-totalité des investissements consacrés au développement énergétique, ce qui a eu pour conséquence d'accroître considérablement le retard du pays en matière d'accès à l'électricité. Depuis, les nombreuses difficultés posées par la reprise d'activité de la Somelec ne font qu'aggraver la situation : la société, affaiblie par des années

d'interruption, est absorbée par l'exploitation du réseau et ne dispose pas des moyens nécessaires pour mener des activités de développement.

L'État mauritanien mène aujourd'hui, aux côtés de la Banque mondiale, un programme de restructuration du secteur de l'énergie, qui prévoit une recapitalisation de la Somelec impliquant la Snim, premier consommateur d'électricité du pays. En cours d'achèvement, ce programme de réactivation de la Somelec donnera à nouveau à la Mauritanie un cadre pour financer des projets et coopérer avec les opérateurs étrangers ; ce qui permettra une remise à niveau du secteur.

Interconnexions internationales

L'ÉTAT MAURITANIEN envisage de réaliser une liaison électrique entre la capitale Nouakchott et la capitale économique Nouadhibou. La mise en place de cette ligne rendrait possible l'interconnexion avec le Maroc, qui renforce actuellement la portion sud de son réseau électrique, et donc vers l'Europe à laquelle le Maroc est connecté. Ce projet est d'autant plus pertinent dans la perspective d'une production d'électricité au gaz et/ou éolienne sur le littoral mauritanien. Au Sud, la Mauritanie travaille principalement, avec les pays de la sous-région, à l'amélioration du réseau électrique régional et son extension à la Guinée. L'objectif est de pouvoir évacuer l'excédent potentiel d'énergie produite par la centrale à gaz à travers le réseau interconnecté.

L'action de l'État

CONSCIENT DE LA NÉCESSITÉ de développer le secteur et de diversifier les sources de financement des projets, compte tenu de la mauvaise santé de la Somelec, le gouvernement souhaite impliquer davantage le secteur privé dans la réalisation des projets de production d'électricité. Mais cette plus forte participation des opérateurs étrangers se heurte à plusieurs difficultés, dont les principales sont la longueur des prises de décision (cas de la centrale à gaz) et l'inexistence d'un cadre juridique spécifique pour les partenariats publics-privés (PPP). En outre, étant donné le nombre important de projets envisagés par l'État, il est nécessaire que les autorités mauritaniennes hiérarchisent ces projets, afin d'assurer la réalisation de ceux qui sont les plus propices à développer l'économie du pays.

L'existence de ressources naturelles, utiles à la production énergétique et le redressement de la Somelec permettent néanmoins d'envisager à court terme une accélération dans la mise en œuvre des projets prioritaires. La création récente d'une agence nationale pour le développement des énergies renouvelables (Anader) illustre bien la volonté des pouvoirs publics d'exploiter pleinement le potentiel du pays. ●



L'ÉTAT DOIT DÉVELOPPER LES INFRA-STRUCTURES TERRESTRES ET PORTUAIRES POUR RÉDUIRE LES COÛTS DU TRANSPORT ET AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ.

Les transports

LE DÉVELOPPEMENT des infrastructures de transport terrestre et maritime est primordial pour le développement économique de la Mauritanie. Si l'extension du réseau routier national est un projet important, notamment pour désenclaver certaines zones de production, le développement des connexions internationales constitue une priorité stratégique. L'amélioration des connexions routières renforcerait l'insertion de la Mauritanie dans les grands marchés régionaux du Maghreb et de la sous-région africaine. Le développement des connexions portuaires permettrait en outre d'élargir les activités d'exportation vers la région et vers l'Europe, dans un contexte de saturation des ports régionaux, notamment au niveau du port de Dakar. L'État met progressivement en place les infrastructures élémentaires, mais certains grands projets nécessitent l'appui d'investisseurs extérieurs.

Les enjeux

LES TRANSPORTS ont un rôle prépondérant dans le développement des activités économiques en Mauritanie. Pour l'heure, le manque d'infrastructures de transport terrestre et maritime entrave non seulement le commerce intérieur, mais aussi le développement des échanges extérieurs. Les zones de production, actuelles ou potentielles, sont pour la plupart enclavées, et très éloignées des zones de consommation et d'exportation. En l'absence de ports modernes et de routes bitumées dans l'arrière-pays, les conditions logistiques ne permettent pas la mise en œuvre de projets commerciaux à vocation internationale, et les connexions régionales restent largement insuffisantes, au Nord comme au Sud. Les secteurs de l'élevage et de l'agriculture, qui sont susceptibles d'être tournés vers l'exportation, pâtissent particulièrement de ces déficiences.

Le réseau national de transport se structure peu à peu. Les tronçons mauritaniens de la route eurafricaine, reliant Tanger à Dakar, ont été achevés en 2007 et leurs effets sur les échanges et les investissements régionaux ont été très bénéfiques : le prix de la tonne kilométrique sur la route entre Nouakchott et Nouadhibou a été divisé pratiquement par deux⁽²¹⁾.

L'axe Tindouf Choum, dont les études techniques sont en cours de réalisation, permettra d'assurer un second accès à l'espace méditerranéen à travers l'Algérie.

Dans le secteur maritime, la Mauritanie a passé, en 2009, une convention avec la Chine pour un prêt de 300 millions de dollars destinés à financer l'extension du port de l'Amitié à Nouakchott. La réalisation de ces projets témoigne de la capacité et de la volonté de l'État d'investir dans le secteur des transports. Mais si ces avancées permettent d'entrevoir une dynamisation de l'activité économique, elles demeurent néanmoins insuffisantes. L'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et la réduction des coûts logistiques passent par la promotion des infrastructures de transport terrestre et maritime.

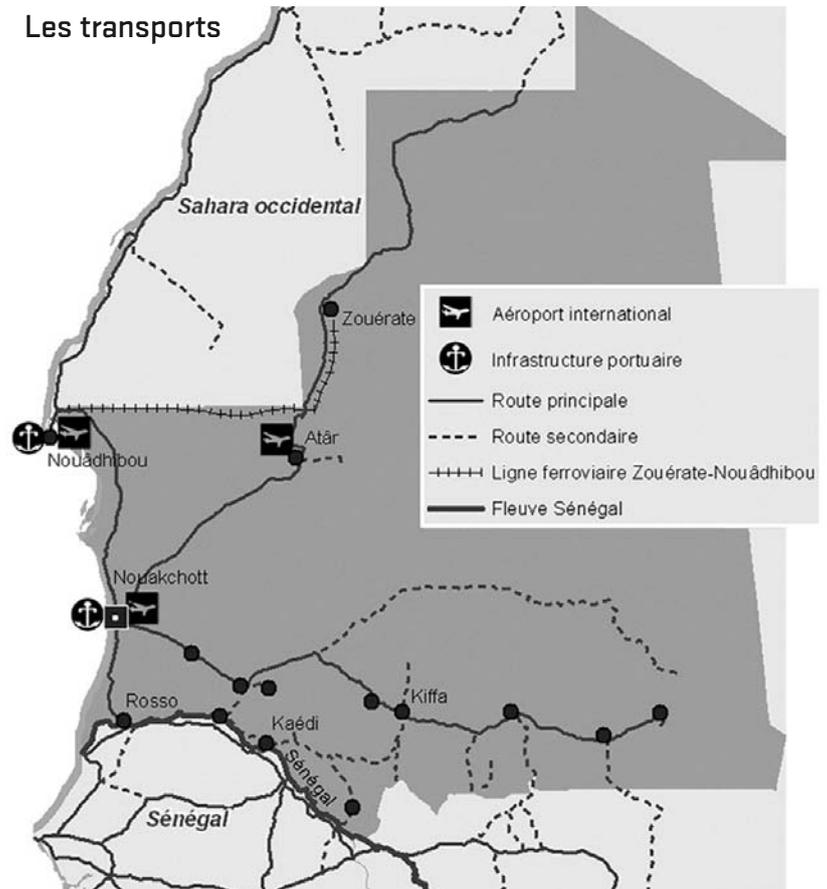
Afin de réduire les coûts logistiques du transport et d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale, l'État mauritanien doit promouvoir le développement de deux types d'infrastructures : les infrastructures terrestres et les infrastructures portuaires.

Construction et réhabilitation du réseau routier

DANS LE SECTEUR ROUTIER, les besoins de la Mauritanie sont grands : les routes bitumées et les pistes aménagées comptent aujourd'hui pour à peine 34 % du réseau national et, faute d'entretien, plus de la moitié d'entre elles sont dans un état insatisfaisant. Les objectifs prioritaires sont concentrés sur la complémentation et la consolidation de l'axe Nord-Sud, qui court du Maghreb (Maroc et Algérie) jusqu'au Sénégal, et de l'axe Est-Ouest, qui longe le fleuve Sénégal.

Ces deux axes sont particulièrement stratégiques. Le renforcement de l'axe Nord-Sud, dans ses portions transfrontalières, notamment, permettrait à la Mauritanie de mieux intégrer son économie dans l'environnement régional, ce qui conditionne le développement du pays (ENCADRÉ 8 page 24). La mise en place de l'axe Est-Ouest permettrait de désenclaver les

Les transports



régions agricoles du Sud du pays et de renforcer la connexion avec le Mali. Dans chacun de ces deux axes, les tronçons manquants représentent plusieurs centaines de kilomètres de routes. La plupart d'entre eux sont identifiés.

Enfin, compte tenu de la nécessité d'entretenir les routes existantes et de les protéger de l'ensablement, l'État prévoit de créer prochainement un fonds destiné à l'entretien routier, qui sera alimenté par les recettes fiscales de la circulation routière, qui couvrent largement les coûts d'entretien du réseau actuel⁽²²⁾.

Les infrastructures portuaires

LES TROIS PRINCIPALES infrastructures portuaires mauritaniennes sont le port autonome de Nouakchott (port de l'Amitié), le port autonome de Nouadhibou et le port minéralier de Nouadhibou. Leur activité ne cesse de croître⁽²³⁾. Mais en raison d'un taux de fret maritime relativement bas, de coûts élevés d'escale et de stockage des marchandises, les ports mauritaniens restent moins compétitifs que les ports voisins de Dakar, d'Abidjan et de Casa-

(21) Passant de 80 000 ouguiyas à 50 000 ouguiyas.

(22) Les dépenses qu'il faudrait consentir pour assurer l'entretien du réseau routier mauritanien sont estimées à huit milliards d'Ouguiyas (environ 20 millions d'euros). Les recettes de la circulation routière, notamment en raison des taxes sur le carburant, sont de l'ordre de 21 milliards d'Ouguiyas (environ 50 millions d'euros).

(23) Le port de l'Amitié a, par exemple, enregistré une hausse du tonnage annuel de 18 % entre 2008 et 2009 (de 2 317 991 t. à 2 731 017 t. respectivement).

ENCADRÉ 8 Le pont de Rosso

► Afin de renforcer les échanges commerciaux entre la Mauritanie et le Sénégal, les deux pays prévoient la construction d'un pont sur le fleuve Sénégal, au niveau de la ville mauritanienne de Rosso. D'environ 960 mètres de long et d'au moins treize mètres de large, l'ouvrage devra être assez élevé pour permettre la navigation de bateaux dans l'une de ses travées. En plus de la construction du pont, le projet nécessite la réalisation de

quelque deux kilomètres de voies d'accès et d'allées piétonnes, ainsi qu'un éclairage et des signalisations horizontales et verticales. Cet ouvrage est indispensable pour renforcer l'intégration de la Mauritanie et du Sénégal, et plus largement de la sous-région. Sans ce pont, le développement des échanges entre la Mauritanie et la sous-région est bridé : le passage d'une rive à l'autre se fait seulement en journée, sur des bacs qui assurent quatre

rotations par jour, et le seul autre moyen de franchir le fleuve est de passer par le barrage de Diama, à une centaine de kilomètres en aval. Mais cette alternative est insatisfaisante, car il n'existe pas de route praticable menant de Rosso à ce barrage, et seuls les véhicules de moins de 2,5 tonnes peuvent l'emprunter. À l'heure actuelle, ce sont plus d'un millier de personnes et environ soixante-dix véhicules, dont la moitié de poids lourds,

qui demandent chaque jour à franchir le fleuve. La fluidification des échanges transfrontaliers au niveau de Rosso entraînerait un accroissement important du trafic entre les deux rives. En effet, l'emplacement prévu pour le pont est stratégique, dans la mesure où il permettrait à la fois d'assurer la continuité de la route eurafricaine reliant Tanger à Dakar et de désenclaver la vaste région agricole située de part et d'autre du fleuve. Pour la Mauri-

tanie, les gains économiques dans le secteur de l'agriculture et dans celui de l'élevage seraient considérables. De nombreuses institutions, comme la Banque africaine de développement, la Commission européenne et l'Agence japonaise de coopération internationale ont déjà manifesté leur intérêt pour le projet, dont le coût de réalisation est estimé à 40 millions de dollars, et qui pourrait faire l'objet d'un partenariat public-privé.

blanca. La situation géographique de la Mauritanie, qui se trouve à la croisée des chemins maritimes entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe, et la saturation des ports régionaux, notamment au niveau du port de Dakar, justifient amplement le développement des infrastructures portuaires dans le pays.

Outre le développement du port autonome de Nouakchott, dont l'extension est en cours de réalisation, l'objectif principal du pays en matière de transport maritime est l'aménagement du port de Nouadhibou. Le site, dont il est question, est particulièrement propice aux activités portuaires : il bénéficie d'un chenal naturel autodragué et aménageable jusqu'à moins de 22 mètres, il se trouve à mi-chemin entre Casablanca et Dakar et il est connecté par voie ferrée à Zérouate, le pôle minier de la Mauritanie. La mise en place des infrastructures nécessaires permettrait au port d'accueillir des minéraliers, des porte-conteneurs, des navires de pêche hauturière et des bateaux de plaisance. Dans ces conditions, le port de Nouadhibou a indéniablement vocation à capter des flux croissants de trafic maritime, notamment si des activités de stockage et de transbordement s'y développent.

MÊME SI L'ÉTAT PRÉVOIT DE CONSACRER AUX GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES UNE PARTIE IMPORTANTE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, LA PARTICIPATION D'ACTEURS EXTÉRIEURS EST REQUISE.

L'action de l'État

L'EXÉCUTION progressive des projets d'infrastructures routières témoigne de l'intérêt que l'État et ses bailleurs de fonds institutionnels accordent au développement du réseau routier mauritanien. Mais l'État est tenu de se concentrer sur les projets routiers essentiels au développement économique du pays, en définissant plus clairement les tronçons prioritaires. Compte tenu de l'enjeu économique que représente l'intégration du pays dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, il semble qu'une priorité insuffisante est donnée aux projets concernant la partie sud du pays. S'agissant du transport maritime, l'État mauritanien doit s'assurer que le développement du port de Nouadhibou est mis en oeuvre dans les plus brefs délais et poursuivre la modernisation du système portuaire, en procédant à des réformes institutionnelles favorables à la logistique (procédures et contrôles douaniers, convention collective de la manutention et guichet unique).

Même si l'État prévoit de consacrer aux projets d'infrastructures une grande partie de l'Aide publique au développement, la participation d'acteurs extérieurs est requise. En effet, l'extension, l'entretien et la modernisation des infrastructures nécessitent un investissement supérieur aux capacités du pays dans le secteur du transport et constituent des opportunités de partenariat public-privé. ●

L'eau



LES RESSOURCES HYDRAULIQUES de la Mauritanie sont à la fois limitées et sous-exploitées. Le manque de disponibilité en eau pèse sur le développement des activités industrielles et, plus largement, sur le développement économique et social du pays. Depuis quelques années, l'État mauritanien met en œuvre une stratégie sectorielle visant à aménager les réseaux de distribution et d'assainissement sur l'ensemble du territoire national. Récemment, de nets progrès ont été accomplis, notamment en termes d'infrastructures hydrauliques et de mobilisation des ressources destinées à approvisionner les grandes villes (Nouakchott principalement). Mais les chantiers sont encore vastes et les besoins de financement sont à l'avenant.

Les enjeux

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES de la Mauritanie sont à la fois limitées et sous-exploitées. L'eau fait défaut partout dans le pays, et pas seulement dans les zones sahariennes : 30 % de la population a accès à l'eau potable en milieu urbain (villes de plus de 5 000 habitants), 40 % en milieu semi-urbain (villes de 500 à 5 000 habitants) et 60 % en milieu rural (villages de moins de 500 habitants). De la même façon, les opérations d'assainissement sont quasi inexistantes : à Nouakchott, par exemple, moins de 1 % de la population est connectée au réseau d'assainissement collectif.

Le manque de disponibilité en eau constitue un frein au développement des activités industrielles dans l'ensemble des secteurs, et plus particulièrement dans les industries alimentaires (pêche, agriculture, élevage) et minières. Pour améliorer la situation, il existe trois principaux domaines d'action. Premièrement, il s'agit de faciliter l'accès à l'eau potable, par l'extension de la desserte hydraulique en milieu urbain et rural, notamment par le transfert des ressources en eau des zones excédentaires

vers les zones déficitaires. Deuxièmement, il convient, en vue de diversifier les sources d'approvisionnement, de valoriser et de promouvoir l'utilisation des eaux de surface, par la réalisation d'ouvrages structurants (barrages, bassins de rétention, usines de dessalement). Troisièmement, il est nécessaire d'améliorer les conditions d'assainissement des eaux usées dans les grandes villes.

Pour parvenir à ces objectifs, l'État mauritanien a entrepris dernièrement d'importants travaux dans chacun de ces domaines. La société Veolia, par exemple, est depuis deux ans en charge de l'exécution du projet Aftout Essahli, qui consiste à construire 200 kilomètres de conduite afin d'alimenter en eau potable Nouakchott et d'autres localités à partir de l'eau du fleuve Sénégal. Plus récemment encore, en février 2010, la société chinoise, China Gezhouba Group, s'est vue confier la réalisation de la première étape du plan d'assainissement de Nouakchott, pour un montant de 145 millions d'euros. La capacité de l'État à mobiliser les fonds nécessaires pour l'accomplissement de ces grands projets montre à quel point le secteur de l'eau constitue pour lui une priorité.

Les opportunités du secteur hydraulique sont à la fois multiples et diverses. Les projets prioritaires, qui concernent la distribution d'eau potable et l'assainissement, se situent à différents niveaux d'avancement : certains font l'objet d'un appel d'offre, d'autres sont dans des phases d'études préliminaires.

Amélioration de l'accès à l'eau potable

LE PRINCIPAL PROJET portant sur l'amélioration de la distribution d'eau potable est la poursuite du projet *Aftout Essahli*, avec l'installation d'un accès à l'eau potable pour les localités rurales situées le long de la conduite. D'autres projets ont été identifiés, qui permettront d'améliorer l'accès à l'eau dans les parties orientales et méridionales du pays, ainsi que les conditions de production dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture. Il s'agit, entre autres, du projet d'exploitation de la nappe de Dhar près de Néma et du projet d'approvisionnement en eau potable de la région d'Aftout Charghi, qui vise à alimenter en eau potable environ 500 localités du sud du pays à partir des eaux du barrage de Foum Gleita.

L'EAU FAIT DÉFAUT PARTOUT DANS LE PAYS ET LES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT SONT QUASI INEXISTANTES.

L'ÉTAT MET EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE SECTORIELLE VISANT À AMÉNAGER LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET D'ASSAINISSEMENT.

Exploitation du potentiel de la filière de dessalement de l'eau

LES BESOINS DES SECTEURS minier, halieutique et industriel en eaux de qualité imposent au pays une politique de gestion prudente des ressources naturelles en eau potable. Le recours au dessalement des eaux maritimes et saumâtres semble inéluctable. Certains projets industriels intègrent déjà des unités de dessalement pour leurs besoins propres (Guelbs I et II, El Aouj, etc.). Des opportunités de BOT (*build, operate, transfer*: construction, exploitation, transfert) et de PPP (partenariats publics-privés) existent dans ce secteur.

L'assainissement

LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT concernent les trois principales villes du pays : Nouakchott, Nouadhibou et Rosso. Pour la capitale, il s'agit d'abord de l'extension à d'autres parties de la ville des travaux d'assainissement qui sont actuellement menés, puis de la construction de cinquante kilomètres de réseau d'évacuation d'eau pluviale. Les projets d'assainissement de la capitale économique du pays, Nouadhibou, et de la ville de Rosso font quant à eux, l'objet d'une étude de faisabilité.

L'action de l'État

DEPUIS LE DÉBUT des années 2000, l'État mauritanien met en œuvre une stratégie sectorielle visant à aménager les réseaux de distribution et d'assainissement sur l'ensemble du territoire national, afin d'améliorer l'accès à l'eau pour les entreprises et les particuliers. La récente mise en œuvre du projet Aftout Essahli et de l'assainissement de Nouakchott témoigne que l'État réalise d'importants efforts dans ce domaine. Mais bien que de nets progrès aient été accomplis, notamment en termes d'infrastructures hydrauliques et de mobilisation des ressources en eau, les chantiers sont encore vastes, et les besoins de financement sont très importants. L'intérêt manifeste de plusieurs institutions internationales pour ces chantiers, comme le Fades, la Banque africaine de développement (BAD) et l'Agence africaine de développement (AFD), laisse toutefois espérer la disponibilité prochaine des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des projets. ●

Synthèse conclusive

SOUVENT PERÇUE comme un pays désertique et comme une zone d'instabilité entre le Maghreb et l'Afrique Noire, la Mauritanie s'est vue longtemps délaissée par les entreprises maghrébines et européennes. La découverte de gisements pétroliers dans le bassin côtier et l'amélioration du climat politique ont récemment éveillé l'intérêt des investisseurs pour le pays et pour ses richesses inexploitées.

Dans leur majeure partie, ces richesses sont réparties dans quatre secteurs primaires, qui apparaissent aujourd'hui particulièrement attractifs.

La pêche

LES CÔTES MAURITANIENNES possèdent des ressources halieutiques exceptionnelles. Pour l'heure, la majorité de ces ressources est captée par des opérateurs étrangers, notamment européens, dont les navires repartent sans avoir touché terre en Mauritanie. À la différence du Sénégal et du Maroc, ce pays est le seul de la région à ne pas tirer profit des activités terrestres du secteur.

L'agriculture

LE TERRITOIRE MAURITANIEN recèle des terres arables non exploitées, principalement dans les régions bordant le fleuve Sénégal. L'exploitation des terres disponibles permettrait à la fois de répondre à la forte demande locale (nationale et régionale) en produits agricoles, et de développer des marchés à l'exportation vers l'Europe et le Maghreb pour certains produits exotiques.

L'élevage

LA MAURITANIE possède un cheptel très important et diversifié. L'élevage extensif est une activité traditionnelle dans le pays et de nombreux réseaux informels d'exportation de bétail sur pied sont déjà très actifs dans la sous-région africaine. La structuration du secteur, à

**LA DÉCOUVERTE
DE GISEMENTS
PÉTROLIERS
DANS LE BASSIN
CÔTIER ET
L'AMÉLIORATION
DU CLIMAT
POLITIQUE
ONT ÉVEILLÉ
L'INTÉRÊT DES
INVESTISSEURS.**

travers le développement d'activités de transformation, présente un fort potentiel de développement, notamment en réponse à la forte demande du Maghreb en viande *hallal*.

L'industrie minière

LE TERRITOIRE MAURITANIEN est riche en ressources minières diverses. Mais hormis l'exploitation du fer, qui se poursuit sans relâche depuis les années 1960, la plupart de ces ressources sont restées inexploitées, principalement en raison de coûts de production prohibitifs et d'un défaut de prospection. L'augmentation de la demande globale de matières premières et la hausse des prix qui s'ensuit ont entraîné un regain d'intérêt pour les ressources du pays et les activités de prospection reprennent de manière soutenue.

CES OPPORTUNITÉS pourront être valorisées à la seule condition que l'État mauritanien s'engage dans une politique de développement efficace, qui le conduise à mettre rapidement en œuvre de grands projets d'infrastructures, dans les trois secteurs fondamentaux qui soutiennent l'économie nationale.

L'électricité

LA MAURITANIE SOUFFRE d'un fort déficit en électricité, qui entrave considérablement le développement des activités économiques. L'État entend pallier définitivement les insuffisances énergétiques par la construction d'une grande centrale gazière à vocation régionale, qui fonctionnera à partir des ressources gazières découvertes au large de la Mauritanie. L'amélioration du réseau de distribution permettra également de développer des productions subsidiaires d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectrique), notamment dans la perspective d'une connexion aux réseaux énergétiques maghrébins.

Les infrastructures de transport

LA MISE EN PLACE d'infrastructures de transport terrestre et maritime est primordiale pour le développement économique du pays. L'amélioration des connexions régionales est une priorité stratégique, car elle permettrait de renforcer l'intégration de la Mauritanie dans les marchés sous-régionaux du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest. En outre, le développement portuaire permettrait d'élargir les activités d'exportation vers la région et vers l'Europe, dans un contexte de saturation des ports régionaux, notamment au niveau de Dakar.

L'eau et l'assainissement

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES de la Mauritanie sont limitées et sous-exploitées. Le manque de disponibilité en eau pèse sur le développement des activités industrielles et sur le développement économique et social du pays. Si de nets progrès ont été accomplis récemment, notamment en termes d'infrastructures hydrauliques et de mobilisation des ressources destinées à approvisionner les grandes villes, les chantiers sont encore vastes et les besoins de financement sont à l'avenant.

**L'ÉTAT DOIT
POURSUIVRE,
AVEC L'AIDE
DES BAILLEURS
DE FONDS
INTERNATIO-
NAUX, UNE
POLITIQUE
D'AMÉNAGE-
MENT ET
D'ÉQUIPEMENT.**

DANS CHACUN DE CES SECTEURS de soutien, l'État mauritanien a déjà fourni d'importants efforts. La mise en œuvre de projets d'infrastructures a créé de nouvelles opportunités pour les opérateurs économiques mauritaniens et étrangers, soit qu'ils aient pris part aux grands travaux qui ont été réalisés, soit qu'ils aient pu tirer parti des nouveaux aménagements.

La plus forte implication du secteur privé dépend aujourd'hui du développement des infrastructures dans le pays. L'État mauritanien doit donc poursuivre, avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux, une politique ambitieuse d'aménagement et d'équipement, et s'assurer de la bonne mise en œuvre des projets les plus propices à désentraver le développement économique. En persistant dans cette voie, la Mauritanie pourrait enclencher un cycle de développement fondé, dans un premier temps, sur l'exploitation de ses richesses primaires. Cette dynamique générerait de nombreuses opportunités pour les entrepreneurs méditerranéens. ●



IPAMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -